

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 730****10 juillet 2003****SOMMAIRE**

<b>A.P.A., A.s.b.l., Noerdange</b> . . . . .	<b>35024</b>	<b>Halliba S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35015</b>
<b>Alcofin S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35008</b>	<b>Hinpal S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35009</b>
<b>Alene International Holding S.A., Mamer</b> . . . . .	<b>35018</b>	<b>I.T.P.S. (Luxembourg) S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35015</b>
<b>Assurion A.G., Wellenstein</b> . . . . .	<b>35010</b>	<b>Induserv Holding AG, Ehlang-sur-Mess</b> . . . . .	<b>35016</b>
<b>Assurion A.G., Wellenstein</b> . . . . .	<b>35012</b>	<b>Induserv Holding AG, Ehlang-sur-Mess</b> . . . . .	<b>35017</b>
<b>Aventura Finance S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35009</b>	<b>Industrie 2000 S.A. Holding, Luxembourg</b> . . . . .	<b>35027</b>
<b>Aventura Finance S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35009</b>	<b>Le Foyer Assurances, Compagnie Luxembourgeoise S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>34997</b>
<b>Bâloise Fund Invest (Lux), Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	<b>35024</b>	<b>Le Foyer-Santé, Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>34998</b>
<b>Baumaschinen Vermietung &amp; Service - BVS Lux S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35023</b>	<b>Lux Bâtitseur Immobilier, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35000</b>
<b>Beim Kichekueder, G.m.b.H, Lintgen</b> . . . . .	<b>35028</b>	<b>Luxembourg Venture Capital Investments Corporation S.A.</b> . . . . .	<b>35040</b>
<b>Blue Enterprises S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35012</b>	<b>McKesson Information Solutions Holdings III, S.à r.l., Munsbach</b> . . . . .	<b>34997</b>
<b>BPR Management S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35002</b>	<b>Merloni Termosanitari International S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35002</b>
<b>Brinkwell Investments S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35021</b>	<b>Merloni Termosanitari International S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35006</b>
<b>CA.P.EQ. Partners V &amp; Cie S.C.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35029</b>	<b>MKL Properties S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35026</b>
<b>CA.P.EQ. Partners V &amp; Cie S.C.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35039</b>	<b>Modigliani S.A., Esch-sur-Alzette</b> . . . . .	<b>35023</b>
<b>Camilux Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35021</b>	<b>Multimex S.A., Esch-sur-Alzette</b> . . . . .	<b>35017</b>
<b>Carrière, S.à r.l., Bissen</b> . . . . .	<b>35027</b>	<b>Multimex S.A., Esch-sur-Alzette</b> . . . . .	<b>35018</b>
<b>Celadon Finance S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35010</b>	<b>Muthaiga S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35022</b>
<b>Celadon Finance S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35010</b>	<b>Nikko Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35027</b>
<b>City Trust Corporation S.A.</b> . . . . .	<b>34997</b>	<b>Otanod Informatik S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35021</b>
<b>Cocokamel S.A., Bertrange</b> . . . . .	<b>35027</b>	<b>Phase Europe Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35007</b>
<b>Cocoon Hotels S.A., Troine</b> . . . . .	<b>34994</b>	<b>Piano S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35023</b>
<b>Cofida S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35022</b>	<b>Predator Finance S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35022</b>
<b>Coluxor S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35022</b>	<b>Proventa A.G., Schengen</b> . . . . .	<b>35019</b>
<b>Concept Elect Benelux S.A., Esch-sur-Alzette</b> . . . . .	<b>35000</b>	<b>Proventa A.G., Schengen</b> . . . . .	<b>35020</b>
<b>Delcia S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35007</b>	<b>Ravel S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35023</b>
<b>Delight, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>34994</b>	<b>Refinance S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35023</b>
<b>Deminor Luxembourg S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35007</b>	<b>S.I.P.A.C. Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35008</b>
<b>Diagem, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35008</b>	<b>Santana Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35022</b>
<b>E.I. Eurinvestment S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35008</b>	<b>Shorender S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35028</b>
<b>Ecco-Lux S.A., Ehlang-sur-Mess</b> . . . . .	<b>35000</b>	<b>Sociétés des Bétons Feidt, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35028</b>
<b>Ecco-Lux S.A., Ehlang-sur-Mess</b> . . . . .	<b>35001</b>	<b>Sofilec S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35026</b>
<b>Electro Sonntag, S.à r.l., Strassen</b> . . . . .	<b>35002</b>	<b>Staco International S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35009</b>
<b>Elgistan Global, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	<b>35007</b>	<b>Superhawk Finance S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35022</b>
<b>Elite-Men S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>34998</b>	<b>Tour Corosa (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35014</b>
<b>Elite-Men S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>34999</b>	<b>Trufidée S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35025</b>
<b>Espace Urbain S.A., Differdange</b> . . . . .	<b>35028</b>	<b>V.S. Lux S.A., Bascharage</b> . . . . .	<b>35027</b>
<b>Etablissement Kess, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35026</b>	<b>VP Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35028</b>
<b>Eurinco S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35040</b>	<b>Wino Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35021</b>
<b>Eurinco S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35039</b>		
<b>Eurodyne S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35025</b>		
<b>Fideliter Investment Trust Holding S.A.H.</b> . . . . .	<b>34994</b>		
<b>G. Di Veroli &amp; Fils Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35015</b>		
<b>GL Land S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>35021</b>		

**COCOON HOTELS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Troine.  
R. C. Diekirch B 6.673.

*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juin 2003 à 20.00 heures*

Présents:

Monsieur Paul Hendrickx  
Madame Sandra Hendrickx-Lammerinks  
Monsieur Vincent Moriau

L'Assemblée décide de nommer Madame Sandra Hendrickx-Lammerinks comme administrateur-délégué.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion prend fin à 20.15 heures.

P. Hendrickx / S. Hendrickx-Lammerinks / V. Moriau.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2003, réf. DSO-AF00091. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(901532.3/591/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

**FIDELITER INVESTMENT TRUST HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 77.890.

La FIDUCIAIRE PREMIUM, S.à r.l., décide de résilier le contrat de domiciliation de la société sous rubrique avec effet au 30 juin 2003.

La société FIDELITER INVESTMENT TRUST HOLDING S.A.H. ne sera donc plus domiciliée au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg à compter du 30 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

J. Jumeaux

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06565. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033977.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

**DELIGHT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 14, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 59.471.

L'an deux mille trois, le dix-huit février.

Par-devant Maître Marc Cravatte, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

Maître Thierry Reisch, avocat, demeurant à L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

- 1) Monsieur Hervé Gaspesch, commerçant, demeurant à L-1258 Luxembourg, 28A, rue J.P. Brasseur;
- 2) Monsieur Marc Hobscheit, commerçant, demeurant à L-2531 Luxembourg, 11, rue Frantz Seimetz;
- 3) Monsieur Angelo Presti, commerçant, demeurant à L-8311 Capellen, 122, route d'Arlon;
- 4) Monsieur Franco Presti, commerçant, demeurant à L-8039 Bertrange, 1, rue Schauwenburg;
- 5) Monsieur Patrick Topp, commerçant, demeurant à L-1255 Luxembourg, 4, rue de Bragance;
- 6) Monsieur Philippe Gerard, commerçant, demeurant à Thionville/Elange, 37, rue Isidore Sainte;

en vertu de six (6) procurations sous seing privé données à Luxembourg en février 2003.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et notaire, resteront annexées aux présentes, avec lesquelles elles seront enregistrées,

les six (6) prénommés pris en leur qualité d'associés de la société à responsabilité limitée DELIGHT, S.à r.l., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 14, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 59.471,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de l'année 1997, page 23307, modifiée à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte du même notaire en date du 15 novembre 2001, publié au Mémorial C de l'année 2002, page 20798.

Lequel comparant, ès-qualités, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

*Observations préliminaires:*

Il résulte d'une convention sous seing privé en date du 26 novembre 2002, enregistrée à Luxembourg, le 28 novembre 2002, volume 577, folio 22, case 10, et dont une copie restera annexée aux présentes, que les parts sociales de la susdite société sont réparties comme suit:

- Monsieur Hervé Gaspesch possède 137,5 parts sociales;
- Monsieur Marc Hobscheit possède 50 parts sociales;
- Monsieur Angelo Presti possède 187,5 parts sociales;
- Monsieur Franco Presti possède 50 parts sociales;
- Monsieur Patrick Topp possède 75 parts sociales.

Le comparant, ès-qualités, déclare qu'il a été procédé, en outre, aux cessions suivantes:

- Monsieur Hervé Gaspesch a cédé et transporté à Monsieur Philippe Gerard, prénommé et ce acceptant, douze et demie (12,5) parts sociales de la susdite société;
- Monsieur Marc Hobscheit a cédé et transporté à Monsieur Philippe Gerard, prénommé et ce acceptant, douze et demie (12,5) parts sociales de la susdite société.

Pour autant que de besoin, les cessions de parts qui forment la base de cette répartition, sont présentement acceptées au nom de la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil, par son gérant actuellement en fonctions, ainsi que par tous les associés, représentant l'intégralité du capital social.

Suite aux cessions prémentionnées, la répartition des parts sociales de la société à responsabilité limitée DELIGHT S.à r.l. est donc actuellement la suivante:

- Monsieur Hervé Gaspesch possède .....	125	parts sociales
- Monsieur Marc Hobscheit possède.....	37,5	parts sociales
- Monsieur Angelo Presti possède.....	187,5	parts sociales
- Monsieur Franco Presti possède.....	50	parts sociales
- Monsieur Patrick Topp possède .....	75	parts sociales
- Monsieur Philippe Gérard possède.....	25	parts sociales
Total: cinq cent parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois chacune	500	parts sociales

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite le comparant prénommé, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'adopter l'euro comme devise d'expression du capital social.

L'assemblée constate que le capital social actuel de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-) correspond à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-sept euros (EUR 12.394,67).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de cinq virgule trente-trois euros (EUR 5,33), pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-sept euros (EUR 12.394,67) au montant de douze mille quatre cent euros (EUR 12.400,-), par le versement en espèces de pareil montant dans les caisses de la société, effectué par les associés au prorata de leur participation préalable au capital social.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de diviser le capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule quatre-vingts euros (EUR 24,80) chacune.

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts sera adapté et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), divisé en cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule quatre-vingts euros (EUR 24,80) chacune.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'attribuer les parts sociales nouvelles aux associés prénommés, au prorata de leur participation préalable au capital social.

Il en résulte que les parts sociales sont actuellement réparties comme suit:

- Monsieur Hervé Gaspesch possède .....	125	parts sociales
- Monsieur Marc Hobscheit possède.....	37,5	parts sociales
- Monsieur Angelo Presti possède.....	187,5	parts sociales
- Monsieur Franco Presti possède.....	50	parts sociales
- Monsieur Patrick Topp possède .....	75	parts sociales
- Monsieur Philippe Gérard possède.....	25	parts sociales
Total: cinq cent .....	500	parts sociales

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'étendre l'objet social, de façon à y englober l'exploitation d'un restaurant.

En conséquence, l'article 3 des statuts sera modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, d'une salle de danse et d'un restaurant, ainsi que toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social, ou de nature à en favoriser la réalisation.»

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide d'arrêter comme suit les statuts coordonnés de la société:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de DELIGHT, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, d'une salle de danse et d'un restaurant, ainsi que toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social, ou de nature à en favoriser la réalisation.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cent euros (EUR 12.400,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule quatre-vingts euros (EUR 24,80) chacune, entièrement souscrit et libéré.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

**Art. 8.** Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses co-associés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

**Art. 9.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès ou la faillite de l'un ou de plusieurs des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les comparants se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de maintenir l'adresse du siège social à L-1510 Luxembourg, 14, avenue de la Faïencerie.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide de régler comme suit la gérance de la société:

1. Sont acceptées les démissions de tous les gérants actuellement en fonctions; décharge leur est donnée pour l'exécution de leur mandat;

2. Est nommé gérant administratif de la société:

Monsieur Angelo Presti, commerçant, demeurant à L-8311 Capellen, 122, route d'Arlon;

3. Est nommé gérant technique de la société, Monsieur Philippe Gérard, commerçant, demeurant à Thionville/Elange, 37, rue Isidore Sainte;

4. La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des gérants administratif et technique;

5. Les mandats ainsi conférés restent valables jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

#### *Frais*

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeuré, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Reisch, M. Cravatte.

Enregistré à Diekirch, le 20 février 2003, vol. 611, fol. 66, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur* (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 27 février 2003.

M. Cravatte.

(032737.3/205/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2003.

**CITY TRUST CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 47.079.

La FIDUCIAIRE PREMIUM, S.à r.l., décide de résilier le contrat de domiciliation de la société sous rubrique avec effet au 30 juin 2003.

La société CITY TRUST CORPORATION S.A. ne sera donc plus domiciliée au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg à compter du 30 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

J. Jumeaux

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06649. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(033980.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---

**MCKESSON INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 89.831.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique tenue à Munsbach le 23 juin 2003*

Les décisions suivantes ont été unanimement adoptées, passées et votées par l'associé unique:

*Première résolution*

L'assemblée décide de nommer en qualité de gérant:

Madame Nancy Honhon, née le 28 juillet 1972 à Rocourt, Belgique, demeurant au 5, in der Acht, L-7302 Steinsel, Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de transférer toutes les responsabilités concernant la gestion quotidienne, de négocier les affaires de la Société et plus en particulier de passer en revue et d'approuver des factures pour tout type de dépenses concernant le fonctionnement et l'exploitation locale, incluant mais non limitées au paiement des honoraires statutaires et légaux, et de déboursier des fonds pour la même raison, à Madame Nancy Honhon avec effet rétroactif à partir du premier juin 2003.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de transférer avec effet immédiat, le siège social de la société au 5, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Munsbach, le 23 juin 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06358. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(034297.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

---

**LE FOYER ASSURANCES, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 6, rue Albert Borschette.

R. C. Luxembourg B 34.237.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 3 avril 2003 que:

- Madame Nathalie Worré et Messieurs Henri Marx, Marcel Dell et Gilbert Wolter ont été reconduits comme administrateurs pour le terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2004 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2003;

- Monsieur Benoît Dourte, Directeur des Ressources Humaines de LE FOYER ASSURANCES a été nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Etienne Vanhyfte, pour le terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2004 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2003.

Pour réquisition

LE FOYER ASSURANCES, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A.

M. Dell / H. Marx

*Administrateur / Président*

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2003, réf. LSO-AF04805. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(034313.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

---

**LE FOYER-SANTE, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 6, rue Albert Borschette.

R. C. Luxembourg B 72.153.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 14 mars 2003 que Messieurs Gilbert Wolter, Ullrich Müller, Helfried Beer, Hans-Otto Gilla, Alain Huberty et Henri Marx ont été reconduits comme administrateurs pour le terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2004 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2003.

Pour réquisition

LE FOYER-SANTE, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A.

H. Marx / G. Wolter

*Administrateur / Président*

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2003, réf. LSO-AF04816. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034305.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.**ELITE-MEN S.A., Société Anonyme,  
(anc. PROTECTOR LUX S.A.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 90.512.

L'an deux mille trois, le treize juin.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROTECTOR LUX S.A., avec siège social à L-3752 Rumelange, 2, rue Saint Sébastien, inscrite au registre de commerce près le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg sous le numéro B 90.512,

constituée par acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 23 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 124 du 7 février 2003.

L'assemblée est présidée par Maître Christian Charles Lauer, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Audrey Bernard, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Carine Sulter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination.
2. Transfert du siège.
3. Modification de l'objet social.
4. Révocation de trois administrateurs et élection des remplaçants.
5. Nomination d'un fondé de pouvoir (administrateur-délégué).
6. Révocation du commissaire aux comptes et élection d'un nouveau commissaire.
7. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de PROTECTOR S.A. en ELITE-MEN S.A., de sorte qu'il y lieu de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de ELITE-MEN S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-3752 Rumelange, 2, rue Saint Sébastien à L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse, de sorte qu'il y a lieu de modifier le premier alinéa de l'article 2 pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg.»

Le 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 2 reste inchangé.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte qu'il y a lieu de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la vente de produits et articles, vente et promotion via Internet, édition de magazines en ligne et version papier, gestion de base de données sur Internet, gestion et vente de books en ligne, gestion d'adresses et de fichiers qualifiés, publicité via Internet, organisation de concours via Internet, tous travaux publicitaires ou non, écrits, audiovisuel et cinéma, l'import, l'export, ainsi que l'achat et la vente en gros et en détail d'articles, comprenant les vêtements, les accessoires, la mode et les licences, la gestion de licences de marques, l'activité d'agences de mannequins via Internet et traditionnelle ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de révoquer les trois administrateurs actuellement en fonction et leur accorde bonne et valable décharge pour les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

Sont nommés en remplacement les trois nouveaux administrateurs suivants:

1) La société anonyme GRANT FINANCE & CO S.A., ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 84.601.

2) Monsieur Mourad Mecheri, administrateur de sociétés, demeurant à F-54640 Tucquegnieux, 1, lotissement Bois de la Dame.

3) Monsieur El Hadj Meddahi, comptable, demeurant à F-54640 Tucquegnieux, 24, rue Alexandre Dreux.

Leur mandat expirera à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer administrateur-délégué de la société:

Monsieur Mourad Mecheri, prénommé.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes actuellement en fonction et lui accorde bonne et valable décharge pour les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

Est nommée en son remplacement:

La société anonyme GMS S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au registre du commerce sous le numéro B 68.566.

Son mandat expirera à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: C. Lauer, A. Bernard, C. Sulter, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juin 2003, vol. 888, fol. 76, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 juin 2003.

B. Moutrier.

(033749.3/272/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

**ELITE-MEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 90.512.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 juin 2003.

B. Moutrier.

(033752.3/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

**CONCEPT ELECT BENELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4032 Esch-sur-Alzette, Domaine Schlassgoart.  
R. C. Luxembourg B 58.310.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05885, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour *CONCEPT ELECT BENELUX S.A.*

Signature

(034326.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

---

**LUX BATISSEUR IMMOBILIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 4, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 47.955.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05889, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour *LUX BATISSEUR IMMOBILIER, S.à r.l.*

Signature

(034327.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

---

**ECCO-LUX S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-3961 Ehlinge-sur-Mess, 7A, Am Brill.  
H. R. Luxemburg B 72.769.

Im Jahre zweitausendunddrei, am zwölften Juni.

Vor der Notarin Blanche Moutrier, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft ECCO-LUX S.A., mit Sitz in L-2249 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, eingetragen im Handelsregister Luxembourg unter der Nummer B 72.769, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitz in Mersch, am 26. November 1999, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C Nummer 68 vom 20. Januar 2000, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung erschienen.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Marc Koppes, Doktor der Wirtschafts- und Sozialwissenschaften, Geschäftsadresse L-3961 Ehlinge/Mess, 7A, am Brill.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herr John Oestreicher, Privatbeamter, wohnhaft in Düdelingen.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Frau Michèle Sensi-Bergami, Privatbeamtin, wohnhaft in Esch-sur-Alzette.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von der amtierenden Notarin zu Protokoll genommen werden:

I. Aus einer Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtswirksam vertreten sind; diese Anwesenheitsliste wurde von den Aktieninhabern beziehungsweise deren Vertretern sowie von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes unterzeichnet, und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben registriert zu werden.

Ebenso bleiben gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben registriert zu werden, die ordnungsgemäss durch die Komparenten und der amtierenden Notarin ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

II. In Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktieninhaber tagt die Generalversammlung regelmässig und beschliesst rechtswirksam über alle Punkte der Tagesordnung.

III. Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

*Tagesordnung*

1) Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-2249 Luxembourg, 25B, boulevard Royal nach L-3961 Ehlinge/Mess, 7A, am Brill und diesbezüglich Abänderung des 2. Absatzes von Artikel 1.

2) Neuwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Aufsichtskommissars.

3) Ermächtigung an den Verwaltungsrat ein delegiertes Verwaltungsratsmitglied zu ernennen mit Festsetzung seiner Befugnisse.

Die Generalversammlung hat alsdann folgende Beschlüsse gefasst und die amtierende Notarin ersucht diese notariell zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-2249 Luxembourg, 25B, boulevard Royal nach L-3961 Ehlinge/Mess, 7A, am Brill zu verlegen.

Demgemäss wird der 2. Absatz des 1. Artikels wie folgt abgeändert:

«**Art. 1. 2. Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Ehlinge/Mess.»

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung nimmt die Demission der aktuellen Verwaltungsratsmitglieder sowie des aktuellen Aufsichtskommissars an und entbindet sie bis zum heutigen Tag von ihren Mandaten.

Die Generalversammlung beschliesst folgende Verwaltungsratsmitglieder zu ernennen:

1) BUSINESS PILOT EUROPE, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-6783 Grevenmacher, Château Pauqué «Op der Heckmill», eingetragen im Handelsregister Luxemburg B 88.707;

2) Herr Marc Koppes, Doktor der Wirtschafts- und Sozialwissenschaften, Geschäftsadresse L-3961 Ehlinge/Mess, 7A, am Brill;

3) Herr Bert Ehses, Geschäftsmann, wohnhaft in D-54470 Graach an der Mosel, Schantzenstr. 31.

Die Generalversammlung beschliesst folgenden Aufsichtskommissar zu ernennen:

FIACCOM S.A., mit Sitz in L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière.

*Dritter Beschluss*

Die Versammlung ermächtigt den Verwaltungsrat einen oder mehrere seiner Mitglieder als delegiertes Verwaltungsratsmitglied zu ernennen, welche mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft beauftragt wird.

Wird zum delegierten Verwaltungsratsmitglied ernannt: BUSINESS PILOT EUROPE vorbenannt, vertreten durch ihre Gesellschaftsführerin Dame Marlene Brokering, Juristin, wohnhaft in D-54292 Trier, Peter Lambert Strasse 6.

Die Geschäftsführung hat zu folgenden Geschäften und Massnahmen die Zustimmung der Gesellschafterversammlung einzuholen:

a) Erwerb, Veräusserung und Belastung von Grundstücken und grundstücksgleichen Rechten sowie für die entsprechenden Verpflichtungsgeschäfte;

b) Beteiligungen an anderen Unternehmen sowie Aufnahme eines neuen Geschäftszweiges;

c) Veräusserung des Unternehmens im ganzen oder von Teilbetrieben;

d) Verlegung des Sitzes oder der Geschäftsleitung des Unternehmens;

e) Abschluss und Aufhebung von Miet- und Pachtverträgen für die Dauer von mehr als einem Jahr;

f) Inanspruchnahme oder Gewährung von Krediten, soweit sie im Einzelfall fünftausend Euro (EUR 5.000,-) übersteigen;

g) Übernahme von Bürgschaften und Eingehung von Wechselverbindlichkeiten, die sich nicht ausschliesslich aus der Weiterbegebung zahlungshalber hereingenommener Kundenwechsel ergeben;

h) Abschluss von Kredit- und Darlehensverträgen mit Banken oder Dritten;

i) Anschaffung von Betriebs- und Geschäftsausstattung bzw. von anderen Gegenständen des Anlagevermögens, soweit die Anwendungen im Einzelfall tausend Euro (EUR 1.000,-) übersteigen;

j) Anstellung und Entlassung von Arbeitnehmern,

welche die Gesellschaft mit ihrer alleinigen Unterschrift vertreten kann.

*Bescheinigung*

Die unterzeichnende Notarin bescheinigt dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 erfüllt sind.

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde gehen zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Ehlinge/Mess, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, haben die Komparenten zusammen mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Koppes, J. Oestreicher, M. Bergami, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 juin 2003, vol. 888, fol. 74, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, den 20. Juni 2003.

B. Moutrier.

(032614.3/272/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2003.

**ECCO-LUX S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-3961 Ehlinge-sur-Mess, 7A, Am Brill.

H. R. Luxemburg B 72.769.

Koordinierte Statuten eingetragen im Firmenregister Luxemburg, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, den 20. Juni 2003.

B. Moutrier.

(032617.3/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2003.

**ELECTRO SONNTAG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 176, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 23.689.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05893, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour *ELECTRO SONNTAG, S.à r.l.*

Signature

(034329.4//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

---

**BPR MANAGEMENT S.A., Société Anonyme,  
(anc. EUM S.A.).**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R. C. Luxembourg B 54.995.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, réf. LSO-AB01382, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2003.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

*Expert-comptable, Réviseur d'entreprises*

Signature

(034332.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

---

**MERLONI TERMOSANITARI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 49.845.

L'an deux mille trois, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée MERLONI TERMOSANITARI INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous la Section B et le numéro 49.845,

constituée suite à un acte reçu par Alex Weber, alors notaire de résidence à Bascharage, en date du 22 décembre 1994, publié au Mémorial C n°69 du 16 février 1995,

avec un capital social actuel de EUR 14.048.800 (quatorze millions quarante-huit mille huit cents), représenté par 27.200 (vingt-sept mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 516,50 (cinq cent seize Euros virgule cinquante Cents) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Gina Tucci, employée privée, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 27.200 (vingt-sept mille deux cents) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article quatre des statuts relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

**Art. 4.** La société a pour objet l'accomplissement de toutes opérations commerciales, financières, patrimoniales et industrielles généralement quelconques. Elle peut notamment vendre et acheter, importer et exporter tant pour son compte que pour le compte de tiers, et à titre d'intermédiaire, tous biens économiques. Elle peut encore réaliser toutes

les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent

2. Refonte des statuts de la société sans pour autant changer, ni la dénomination, ni l'objet social ci-avant renseigné, ni son capital social, lesquels statuts auront dorénavant la nouvelle version jointe en annexe à la présente convocation.

3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée et après avoir constaté que la société n'a pas émis d'obligations encore en circulation, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

**Art. 4.** La société a pour objet l'accomplissement de toutes opérations commerciales, financières, patrimoniales et industrielles généralement quelconques. Elle peut notamment vendre et acheter, importer et exporter tant pour son compte que pour le compte de tiers, et à titre d'intermédiaire, tous biens économiques. Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de procéder à une refonte totale des statuts de la société, sans pour autant changer la dénomination de la société, lesquels statuts auront dorénavant la teneur nouvelle suivante:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de MERLONI TERMOSANITARI INTERNATIONAL S.A.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'accomplissement de toutes opérations commerciales, financières, patrimoniales et industrielles généralement quelconques. Elle peut notamment vendre et acheter, importer et exporter tant pour son compte que pour le compte de tiers, et à titre d'intermédiaire, tous biens économiques. Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent

### Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 14.048.800 (quatorze millions quarante-huit mille huit cents euros) représenté par 27.200 (vingt-sept mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 516,50 (cinq cent seize euros et cinquante cents) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire, en certificats unitaires ou en certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital émis peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, dans les limites prévues par la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

### Emprunts obligataires

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut décider l'émission d'emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission, et de remboursement, et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

### Administration - surveillance

**Art. 9.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps, révocables par elle.

Le mandat d'administrateur est gratuit.

Au cas où aucune durée n'est indiquée dans la résolution des nominations, les administrateurs sont nommés pour une durée de six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants peuvent pourvoir au remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui y pourvoira de façon définitive.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés, ainsi que dans tous les cas où les dates des réunions ont été fixées préalablement en conseil.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou télex.

Un administrateur ayant des intérêts opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à l'unanimité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

**Art. 11.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront remis dans un dossier spécial et signés par un administrateur au moins.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par un administrateur.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres, qui porteront le titre d'administrateurs-délégués.

**Art. 14.** Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

**Art. 15.** Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 16.** Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature conjointe de deux administrateurs ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière dans les limites de ses pouvoirs ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

**Art. 17.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 18.** L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

**Art. 19.** L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

**Art. 20.** Le conseil d'administration est autorisé à requérir que pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

**Art. 21.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le dernier vendredi du mois d'avril de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.

**Art. 22.** L'assemblée générale entendra le rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des comptes annuels et sur l'affectation des résultats, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et au commissaire et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, qui ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

**Art. 23.** L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

**Art. 24.** Le conseil d'administration respectivement le commissaire sont en droit de convoquer des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Ils sont obligés de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

**Art. 25.** Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée par l'assemblée, préside l'assemblée générale.

L'assemblée choisira parmi les assistants le secrétaire et un ou deux scrutateurs.

**Art. 26.** Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par un administrateur.

### **Année Sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 27.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 28.** Chaque année à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration soumettra le bilan de la société et le compte de pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

**Art. 29.** L'excédent créditeur du compte de pertes et profits, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net sera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration, endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

En respectant les prescriptions légales des acomptes sur dividendes peuvent être autorisés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 30.** Elle pourra être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires décidant à la même majorité que celle prévue pour les modifications de statuts.

**Art. 31.** Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

### **Disposition Générale**

**Art. 32.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

#### *Clôture de l'assemblée*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

#### *Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société au présent acte, est estimé à EUR 1.900,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.P. Fiorucci, G. Tucci, D. Murari, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, vol. 139S, fol. 21, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2003.

J. Delvaux.

(034661.3/208/273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

### **MERLONI TERMOSANITARI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 49.845.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 mai 2003, actée sous le n° 340 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(034663.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

**DELCIA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 62.778.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 14 janvier 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 287 du 28 avril 1998. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 28 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 227 du 24 mars 2000 et en date du 29 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 1205 du 20 décembre 2001.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06608, a été déposé au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

DELCIA, Société Anonyme

Signature

(034377.3//17) Déposé au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

---

**PHASE EUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 72.392.

—  
*Extrait des décisions du conseil d'administration du 22 mai 2003*

Le conseil d'administration accepte la démission de MAZARS Luxembourg de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet rétroactif au 29 octobre 1999.

Le conseil d'administration nomme MRM CONSULTING S.A. au poste de commissaire aux comptes vacant pour une durée de cinq ans avec effet rétroactif au 29 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01489. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034438.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

---

**ELGISTAN GLOBAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 13, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 44.846.

—  
Le bilan au 5 avril 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06550, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELGISTAN GLOBAL, SICAV

BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme

Signatures

(034494.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

---

**DEMINOR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 72.337.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
tenue à Luxembourg en date du 4 juin 2003*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF06887. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034546.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

---

**DIAGEM, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 76.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 6 juin 2003, vol. 139S, fol. 28, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

A. Schwachtgen.

(034496.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

---

**E.I. EURINVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 47.496.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
tenue à Luxembourg en date du 20 mai 2003*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 2001.

Mesdames Gabrielle Trierweiler et Nathalie Carbotti-Prieur sont nommés administrateurs de la société en remplacement de Mesdemoiselles Anne-Françoise Fouss et Regina Rocha Melanda, administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2009.

Les mandats de Monsieur Lucio Velo en tant qu'administrateur ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2009.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF06864. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(034550.3/800/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

---

**ALCOFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 67.546.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
tenue à Luxembourg en date du 11 juin 2003*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Les mandats de:

- Monsieur Brunello Donati

- Madame Gabrielle Trierweiler

- Madame Nathalie Carbotti Prieur

en tant qu'administrateurs, ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire tenue en 2009.

Luxembourg, le 11 juin 2003.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF06882. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(034557.3/800/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

---

**S.I.P.A.C. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 52.987.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05465, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034608.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

---

**HINPAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 84.616.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
tenue à Luxembourg en date du 24 juin 2003*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Le mandat de:

- Monsieur Domenico Scarfo
- Mademoiselle Regina Rocha Melanda
- Mademoiselle Anne-Françoise Fouss

en tant qu'administrateur ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2009.

Luxembourg, le 24 juin 2003.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF06891. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(034560.3/800/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

---

**STACO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 84.325.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 12 juin 2003 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- 1) L'Assemblée a décidé de transférer le siège social à L-1930 Luxembourg, au 50, avenue de la Liberté,
- 2) L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de la société WINCH CONSULTING, ayant son siège social à L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce, de son mandat de commissaire aux comptes, L'Assemblée Générale des actionnaires lui donne décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat,
- 3) L'Assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes:
  - La société FIDUCIAIRE VINCENT LA MENDOLA, S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, au 50, avenue de la Liberté.

Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE VINCENT LA MENDOLA, S.à r.l.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2003, réf. LSO-AF04688. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(034565.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

---

**AVENTURA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 82.345.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05459, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(034631.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

---

**AVENTURA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 82.345.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05456, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(034629.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

---

**CELADON FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1025 Luxembourg, 6, Circuit de la Foire Internationale.  
R. C. Luxembourg B 73.936.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 19 juin 2003 à partir de 11.00 heures à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains que:

1) La démission de l'administrateur et administrateur-délégué J.G.H.M. van Hooft est acceptée.

Les mandats des administrateurs S. Scheepstra et MANOR HOUSE COMPANY S.A. sont révoqués avec effet immédiat.

Décharge est donnée aux administrateurs sortants.

2) Sont nommés aux fonctions d'administrateurs de la société, en remplacement des administrateurs sortants et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2008,

- Monsieur Marc H.J. Meijer, demeurant à NL 2023 NE-Haarlem, Elzenplein 1,

- Monsieur Paul Logchies, demeurant à NL-1019WG Amsterdam, Feike de Boerlaan 245, et

- la société anonyme REAG HOLDING II, établie et ayant son siège social à NL-1019WG Amsterdam, Feike de Boerlaan 245;

3) L'assemblée autorise le conseil d'administration à donner à Messieurs Marc H.J. Meijer et Paul Logchies, préqualifiés, pouvoir de signature individuelle jusqu'à concurrence de 10.000 EUR.

Luxembourg, le 19 juin 2003.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05378. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034588.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

---

**CELADON FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1025 Luxembourg, 6, Circuit de la Foire Internationale.  
R. C. Luxembourg B 73.936.

—  
*Extrait de la réunion du conseil d'administration du 19 juin 2003*

Le conseil d'administration, agissant suite à une résolution de l'assemblée générale de ce jour, donne à Monsieur Marc H.J. Meijer, demeurant à NL 2023 NE-Haarlem, Elzenplein 1, et à Monsieur Paul Logchies, demeurant à NL-1019WG Amsterdam, Feike de Boerlaan 245, pouvoir de signature individuelle jusqu'à concurrence de 10.000 EUR (dix mille euros).

Luxembourg, le 19 juin 2003.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF00165. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(034591.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

---

**ASSURION A.G., Aktiengesellschaft  
(anc. ASSURION HOLDING A.G.).**

Gesellschaftssitz: L-5471 Wellenstein, 24A, rue de Remich.  
H. R. Luxemburg B 81.120.

—  
Im Jahre zweitausendunddrei, am sechsten Juni.

Vor der Notarin Blanche Moutrier, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft ASSURION HOLDING A.G., mit Sitz in L-5471 Wellenstein, 24A, rue de Remich, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 81.120, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch die instrumentierende Notarin am 14. März 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 889 vom 17. Oktober 2001, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung erschienen.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Daniel Schweitzer, Versicherungskaufmann, wohnhaft in L-5471 Wellenstein, 24A, rue de Remich.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herr John Oestreicher, Privatbeamter, wohnhaft in Düdelingen.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Frau Anne Steffien, Privatbeamtin, wohnhaft in L-5445 Schengen, Wäistrooss 1d.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von der amtierenden Notarin zu Protokoll genommen werden:

I. Aus einer Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtswirksam vertreten sind; diese Anwesenheitsliste wurde von den Aktieninhabern beziehungsweise deren Vertretern sowie von den Mitgliedern des Versammlungsvorstandes unterzeichnet, und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben registriert zu werden.

Ebenso bleiben gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben registriert zu werden, die ordnungsgemäss durch die Komparenten und der amtierenden Notarin ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

II. In Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktieninhaber tagt die Generalversammlung regelmässig und beschliesst rechtswirksam über alle Punkte der Tagesordnung.

III. Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

#### *Tagesordnung*

- 1) Umwandlung der Form der Gesellschaft von einer Holdingaktiengesellschaft in eine Aktiengesellschaft.  
Demzufolge Abänderung der Artikel 1, 4 und 21 der Satzung.
  - 2) Umwandlung des Gesellschaftskapitals von LUF in Euro und diesbezüglich Abänderung des 1. Absatzes von Artikel 5 der Satzung.
  - 3) Abänderung des 8. Artikels der Satzung.
  - 4) Neuwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Aufsichtskommissars.
- Die Generalversammlung hat alsdann folgende Beschlüsse gefasst und die amtierende Notarin ersucht diese notariell zu beurkunden:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Form der Holdingaktiengesellschaft in eine Aktiengesellschaft umzuwandeln. Demzufolge sind die Artikel 1, 4 und 21 wie folgt zu lesen:

«**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft (société anonyme) unter der Bezeichnung ASSURION A.G. gegründet.»

«**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeglicher Form an irgendwelchen luxemburgischen und ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnungen, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle Kontroll- und Überwachungsmaßnahmen ergreifen und jede Art von finanzieller, mobiliarer, kommerzieller und industrieller Transaktion ausüben, die ihr nützlich erscheint für die Vollendung und die Förderung ihres Gesellschaftszwecks, ohne den Bestimmungen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 betreffend die Holdinggesellschaften zu unterliegen.»

«**Art. 21.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 als auch die späteren Änderungen.»

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Währung des Gesellschaftskapitals von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (LUF 1.250.000,-) in dreissigtausendneuhundertsechundachtzig Euro neunundsechzig Cent (EUR 30.986,69) (1 LUF=40,3399 Euro) mit sofortiger Wirkung umzuwandeln, sodass der erste (1.) Absatz des fünften (5) Artikels der Satzung wie folgt zu lesen ist:

«**Art. 5. 1. Absatz.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt dreissigtausendneuhundertsechundachtzig Euro neunundsechzig Cent (EUR 30.986,69) eingeteilt in hundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von je dreihundertneun Euro siebenundachtzig Cent (EUR 309,87).»

#### *Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst Artikel acht (8) der Satzung wie folgt abzuändern:

«**Art. 8.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit einfacher Mehrheit gefasst.»

#### *Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung nimmt die Demission der aktuellen Verwaltungsratsmitglieder sowie des aktuellen Aufsichtskommissars an und für das Geschäftsjahr 2001 wird ihnen Entlastung erteilt.

Die Generalversammlung beschliesst folgende Verwaltungsratsmitglieder zu ernennen:

- 1) Herr Daniel Schweitzer, Versicherungskaufmann, wohnhaft in L-5471 Wellenstein, 24a, rue de Remich;
- 2) Dame Anke Liebenberg-Hanslik, Bürokauffrau, wohnhaft in D-66663 Merzig, Claus-von-Stauffenberg Str. 26;
- 3) Dame Anne Steffien, Privatbeamtin, wohnhaft in L-5445 Schengen, Waistrooss 1d.

Herr Daniel Schweitzer, vorbenannt wird zum Verwaltungsratsvorsitzenden ernannt.

Die Gesellschaft wird rechtskräftig durch die alleinige Unterschrift der Verwaltungsratsvorsitzende verpflichtet.

Die Generalversammlung beschliesst folgenden Aufsichtskommissar zu ernennen:

Herr Heiko Hanslik, Geschäftsführer, wohnhaft in D-66663 Merzig, Claus-von-Stauffenberg Str. 26.

Die Mandate der Verwaltungsräte und des Kommissars enden mit der ausserordentlichen Generalversammlung des Jahres 2009.

#### *Kosten*

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde gehen zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Esch-sur-Alzette, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, haben die Komparenten zusammen mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Schweitzer, J. Oestreicher, A. Steffien, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juin 2003, vol. 888, fol. 69, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, den 18. Juni 2003.

B. Moutrier.

(032622.3/272/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2003.

**ASSURION A.G., Aktiengesellschaft  
(anc. ASSURION HOLDING A.G.).**

Gesellschaftssitz: L-5471 Wellenstein, 24A, rue de Remich.  
H. R. Luxemburg B 81.120.

Koordinierte Statuten eingetragen im Firmenregister Luxemburg, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, den 18. Juni 2003.

B. Moutrier.

(032626.3/272/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2003.

**BLUE ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 93.836.

STATUTS

L'an deux mille trois, le neuf mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Christophe Lambert, acteur de cinéma, demeurant au 9, avenue Tremblay, CH-1209 Genève, né le 29 mars 1957 à Manhasset (Etats-Unis), de nationalité française;

2) Monsieur Marcel Dudkiewicz, consultant, demeurant au 29, rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg, né le 9 juin 1947 à Paris, de nationalité française.

Les deux ici représentés par Monsieur Carlo Arend, juriste, demeurant à Howald, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg en date du 5 mai 2003, lesquelles procurations après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentaire resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BLUE ENTERPRISES S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, et elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter, dans la mesure où la société sera considérée comme «Société de Participations Financières».

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-), divisé en trente-deux mille (32.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983. Le capital de la

société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans; ils sont rééligibles et toujours révocables. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex ou fax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou fax. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s), actionnaires ou non, nommé(s) pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, rééligible(s) et toujours révocable(s).

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit le 2<sup>ème</sup> lundi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq (5) jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le trente et un décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

#### *Souscription et libération*

Les comparants préqualifiés ont souscrit aux actions créées comme suit:

1) Monsieur Christophe Lambert, préqualifié, trois mille cent quatre-vingt-dix-neuf actions. . . . .	3.199
2) Monsieur Marcel Dudkiewicz, préqualifié, une action . . . . .	1
<b>Total: trois mille deux cents actions . . . . .</b>	<b>3.200</b>

Les actions ont été libérées en espèces à concurrence de 100% de sorte que le montant de trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 2.500,-.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Monsieur Marcel Dudkiewicz, préqualifié;
  - Madame Régine Caillau, juriste, demeurant au 29, rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg, née le 9 septembre 1946 à Alger (Algérie), de nationalité française;
  - Monsieur Walther Schelp, avocat, demeurant au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, né le 28 juillet 1965 à Kaiserslautern (Allemagne), de nationalité allemande.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
 

WURTH CONSULTING S.A., avec siège social au 5, rue Aldringen / B.P. 2540, L-1025 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 80.498.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.
- 5) Le siège social est fixé au 5, rue Aldringen / B.P. 2540, L-1025 Luxembourg.
- 6) Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Marcel Dudkiewicz, préqualifié.

*Réunion du conseil d'administration*

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité et en conformité avec les pouvoirs leur conférés par les actionnaires Monsieur Marcel Dudkiewicz, préqualifié, comme administrateur-délégué lequel pourra valablement engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Arend, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, vol. 17CS, fol. 80, case 3. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

G. Lecuit.

(031020.3/220/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

**TOUR COROSA (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 66.946.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 17 juin 2003, du rapport du Gérant de la société TOUR COROSA (LUXEMBOURG), S.à r.l., que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2001:

- 1) Décharge accordée au Gérant pour l'année 2001:
 

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 2001:
 

EURAUDIT, S.à r.l.
- 2) Election du nouveau Gérant pour une durée illimitée:
 

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
- 3) Election du nouveau Commissaire aux comptes pour une durée illimitée:
 

EURAUDIT, S.à r.l.
- 4) La perte qui s'élève à FRF 1.249.590,- est reportée.
- 5) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 50 % du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOUR COROSA (LUXEMBOURG), S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06242. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034666.3/683/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

**I.T.P.S. (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 71.431.

*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 30 mai 2003*

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration du 30 mai 2003, à laquelle étaient présents deux administrateurs, que les comptes annuels au 31 décembre 2002 des sociétés MULLBROOK MARITIME LIMITED et CAPEWELL MARINE LIMITED, ainsi que ceux au 31 mars 2003 de la société RIALBROOK LIMITED, sont approuvés.

Une copie des dits comptes annuels restera annexée au présent procès-verbal.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06406. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(034597.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

---

**G. DI VEROLI & FILS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 61.519.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05472, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034610.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

---

**HALLIBA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 70.450.

*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mars 2003*

1. Il est décidé de transférer le siège social de la société du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2. La démission de Monsieur Jean-Robert Bartolini est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat d'administrateur de la société HALLIBA S.A.

3. L'Assemblée Générale Ordinaire nomme Monsieur Fabio Mazzoni, demeurant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société HALLIBA S.A. jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2004.

4. La démission de Monsieur Sandro Capuzzo est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat d'administrateur de la société HALLIBA S.A.

5. L'Assemblée Générale Ordinaire nomme Monsieur Gianluca Ninno, demeurant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société HALLIBA S.A. jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2004.

6. La démission de Monsieur Serge Kranczenblum est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat d'administrateur de la société HALLIBA S.A.

7. L'Assemblée Générale Ordinaire nomme Madame Géraldine Schmit, demeurant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société HALLIBA S.A. jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2004.

8. La démission de Monsieur Pierre Mestdagh est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat d'administrateur de la société HALLIBA S.A.

9. La démission de la société FIN-CONTROLE S.A. est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat de Commissaire aux comptes de la société HALLIBA S.A.

10. L'Assemblée Générale Ordinaire nomme WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l. établie et ayant son siège au 9B, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg en qualité de Commissaire aux comptes de la société HALLIBA S.A. jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2004.

Pour la société

G. Ninno

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07143. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034700.3/587/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

---

**INDUSERV HOLDING, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, Am Brill.

H. R. Luxemburg B 72.035.

Im Jahre zweitausendunddrei, am zwölften Juni.

Vor der Notarin Blanche Moutrier, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft INDUSERV HOLDING, mit Sitz in L-1140 Luxemburg, 45, route d'Arlon, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 72.035, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitz in Mersch, am 15. Oktober 1999, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C Nummer 960 vom 15. Dezember 1999, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung erschienen.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Marc Koppes, Doktor der Wirtschafts- und Sozialwissenschaften, Geschäftsadresse L-3961 Ehlange/Mess, 7A, am Brill.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herr John Oestreicher, Privatbeamter, wohnhaft in Düdelingen.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Frau Michèle Sensi-Bergami, Privatbeamtin, wohnhaft in Esch-sur-Alzette.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von der amtierenden Notarin zu Protokoll genommen werden:

I. Aus einer Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtswirksam vertreten sind; diese Anwesenheitsliste wurde von den Aktieninhabern beziehungsweise deren Vertretern sowie von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes unterzeichnet, und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben registriert zu werden.

Ebenso bleiben gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben registriert zu werden, die ordnungsgemäss durch die Komparenten und der amtierenden Notarin ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

II. In Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktieninhaber tagt die Generalversammlung regelmässig und beschliesst rechtswirksam über alle Punkte der Tagesordnung.

III. Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

*Tagesordnung*

1) Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-2249 Luxemburg, 258, boulevard Royal nach L-3961 Ehlange/Mess, 7A, am Brill und diesbezüglich Abänderung des 2. Absatzes von Artikel 1.

2) Neuwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Aufsichtskommissars.

Die Generalversammlung hat alsdann folgende Beschlüsse gefasst und die amtierende Notarin ersucht diese notariell zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-1140 Luxemburg, 45, route d'Arlon nach L-3961 Ehlange/Mess, 7A, am Brill zu verlegen.

Demgemäss wird der 2. Absatz des 1. Artikels wie folgt abgeändert:

«**Art. 1. 2. Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Ehlange/Mess.»

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung nimmt die Demission der aktuellen Verwaltungsratsmitglieder sowie des aktuellen Aufsichtskommissars an und entbindet sie bis zum heutigen Tag von ihren Mandaten.

Die Generalversammlung beschliesst folgende Verwaltungsratsmitglieder zu ernennen:

1) Frau Michèle Kergen, Geschäftsführerin, Geschäftsadresse L-3961 Ehlange/Mess, 7A, am Brill;

2) Herr Marc Koppes, Doktor der Wirtschafts- und Sozialwissenschaften, Geschäftsadresse L-3961 Ehlange/Mess, 7A, am Brill;

3) Herr Pol Koppes, ingénieur & diplômé IAE, Geschäftsadresse L-3961 Ehlange/Mess, 7A, am Brill.

Die Generalversammlung beschliesst folgenden Aufsichtskommissar zu ernennen:

FIACCOM S.A., mit Sitz in L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière.

*Bescheinigung*

Die unterzeichnete Notarin bescheinigt dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 erfüllt sind.

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde gehen zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Esch-sur-Alzette, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, haben die Komparenten zusammen mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Koppes, J. Oestreicher, M. Bergami, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 juin 2003, vol. 888, fol. 74, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, den 19. Juni 2003.

B. Moutrier.

(032606.3/272/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2003.

**INDUSERV HOLDING, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, Am Brill.

H. R. Luxemburg B 72.035.

Koordinierte Statuten eingetragen im Firmenregister Luxemburg, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, den 19. Juni 2003.

B. Moutrier.

(032610.3/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2003.

**MULTIMEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4044 Esch-sur-Alzette, 6-8, rue de Boltgen.

R. C. Luxemburg B 91.592.

L'an deux mille trois, le douze juin.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MULTIMEX S.A., avec siège social à L-3252 Bettembourg, 4, rue Fernand Mertens, inscrite au registre de commerce près le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sous le numéro B 91.592,

constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 février 2003, publié au Mémorial C numéro 306 du 21 mars 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Anne Lafontaine, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Michèle Sensi-Bergami, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur John Oestreicher, clerc de notaire, demeurant à Dudelange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social.

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-3252 Bettembourg, 4, rue Fernand Mertens à L-4044 Esch-sur-Alzette, 6-8, rue de Boltgen.

En conséquence de ce qui précède il y a lieu de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.»

Les autres alinéas de l'article 2 restent inchangés.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: A. Lafontaine, M. Bergami, J. Oestreicher, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juin 2003, vol. 888, fol. 76, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 juin 2003.

B. Moutrier.

(032641.3/272/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2003.

**MULTIMEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4044 Esch-sur-Alzette, 6-8, rue de Boltgen.

R. C. Luxembourg B 91.592.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 juin 2003.

B. Moutrier.

(032647.3/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2003.

**ALENE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8245 Mamer, 51, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 86.878.

L'an deux mille trois, le trois juin.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme ALENE INTERNATIONAL HOLDING S.A., avec siège à L-8365 Hagen, 48, rue Principale, (R. C. B N° 86.878), constituée suivant acte notarié du 30 avril 2002, publié au Mémorial C page 48.580/2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Paul Diederich, administrateur de sociétés, demeurant à L-8368 Hagen, 20, An der Laach.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société de trente et un mille euro (EUR 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Démission de Monsieur Bo Jansson comme administrateur.
2. Nomination de Monsieur Marcel Hagendoorn comme nouvel administrateur.
3. Transfert du siège social de Hagen à Mamer.
4. Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> deuxième phrase.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Bo Jansson comme administrateur et lui accorde pleine en entière décharge pour l'exercice de son mandat.

Est nommé nouvel administrateur, Monsieur Marcel Hagendoorn, administrateur de sociétés, né le 3 juillet 1963 à Rotterdam (NL), demeurant à L-8071 Bertrange, 2, Cité Riedgen.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Hagen à Mamer.

L'adresse du siège est: L-8245 Mamer, 51, rue de la Libération.

En conséquence l'article 1<sup>er</sup> deuxième phrase aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. deuxième phrase:** Cette société aura son siège à Mamer.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à sept cent quatre-vingts euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Arosio, J. Quintus-Claude, P. Diederich, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juin 2003, vol. 888, fol. 65, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 10 juin 2003.

G. d'Huart.

(032739.3/207/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2003.

**PROVENTA A.G., Aktiengesellschaft,  
(anc. PROVENTA HOLDING A.G.).**  
Gesellschaftssitz: L-5445 Schengen, 1D, Waistrooss.  
H. R. Luxemburg B 81.389.

Im Jahre zweitausendunddrei, am sechsten Juni.

Vor der Notarin Blanche Moutrier, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft PROVENTA HOLDING A.G., mit Sitz in L-5471 Wellenstein, 24A, rue de Remich, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 81.389, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch die instrumentierende Notarin am 14. März 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 942 vom 31. Oktober 2001, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung erschienen.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Frau Anne Steffien, Privatbeamtin, wohnhaft in L-5445 Schengen, Waistrooss 1d.

Die Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herr John Oestreicher, Privatbeamter, wohnhaft in Düdelingen.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Herrn Daniel Schweitzer, Versicherungskaufmann, wohnhaft in L-5471 Wellenstein, 24A, rue de Remich.

Die Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von der amtierenden Notarin zu Protokoll genommen werden:

I. Aus einer Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtswirksam vertreten sind; diese Anwesenheitsliste wurde von den Aktieninhabern beziehungsweise deren Vertretern sowie von den Mitgliedern des Versammlungsvorstandes unterzeichnet, und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben registriert zu werden.

Ebenso bleiben gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben registriert zu werden, die ordnungsgemäss durch die Komparenten und der amtierenden Notarin ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

II. In Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktieninhaber tagt die Generalversammlung regelmässig und beschliesst rechtswirksam über alle Punkte der Tagesordnung.

III. Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

*Tagesordnung*

- 1) Umwandlung der Form der Gesellschaft von einer Holdingaktiengesellschaft in eine Aktiengesellschaft. Demzufolge Abänderung der Artikel 1, 4 und 21 der Satzung.
- 2) Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-5445 Schengen, 1d, Wäistrooss.
- 3) Umwandlung des Gesellschaftskapitals von LUF in Euro und diesbezüglich Abänderung des 1. Absatzes von Artikel 5 der Satzung.
- 4) Abänderung des 8. Artikels der Satzung.
- 5) Neuwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Aufsichtskommissars.

Die Generalversammlung hat alsdann folgende Beschlüsse gefasst und die amtierende Notarin ersucht diese notariell zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Form der Holdingaktiengesellschaft in eine Aktiengesellschaft umzuwandeln. Demzufolge sind die Artikel 1, 4 und 21 wie folgt zu lesen:

«**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft (société anonyme) unter der Bezeichnung PROVENTA A.G. gegründet.»

«**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft sind die Vermittlung von Geschäften und der Erwerb von Beteiligungen jeglicher Form an irgendwelchen luxemburgischen und ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnungen, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere

und Patente auswerten, den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle Kontroll- und Überwachungsmaßnahmen ergreifen und jede Art von finanzieller, mobiliarer, kommerzieller und industrieller Transaktion ausüben, die ihr nützlich erscheint für die Vollendung und die Förderung ihres Gesellschaftszwecks, ohne den Bestimmungen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 betreffend die Holdinggesellschaften zu unterliegen.»

«**Art. 21.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 als auch die späteren Änderungen.»

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-5471 Wellenstein, 24A, rue de Remich nach L-5445 Schengen, 1d, Wäistrooss zu verlegen, sodass der erste (1.) Absatz des zweiten (2.) Artikels der Satzung wie folgt zu lesen ist:

«**Art. 2. 1. Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Schengen.»

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Währung des Gesellschaftskapitals von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (LUF 1.250.000,-) in dreissigtausendneunhundertsechundachtzig Euro neunundsechzig Cent (EUR 30.986,69) (1 LUF=40,3399 Euro) mit sofortiger Wirkung umzuwandeln, sodass der erste (1.) Absatz des fünften (5) Artikels der Satzung wie folgt zu lesen ist:

«**Art. 5. 1. Absatz.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt dreissigtausendneunhundertsechundachtzig Euro neunundsechzig Cent (EUR 30.986,69) eingeteilt in hundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von je dreihundertneun Euro siebenundachtzig Cent (EUR 309,87).»

*Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst Artikel acht (8) der Satzung wie folgt abzuändern:

«**Art. 8.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit einfacher Mehrheit gefasst.»

*Fünfter Beschluss*

Die Generalversammlung nimmt die Demission der aktuellen Verwaltungsratsmitglieder sowie des aktuellen Aufsichtskommissars an und für das Geschäftsjahr 2001 wird ihnen Entlastung erteilt.

Die Generalversammlung beschliesst folgende Verwaltungsratsmitglieder zu ernennen:

- 1) Herr Daniel Schweitzer, Versicherungskaufmann, wohnhaft in L-5471 Wellenstein, 24a, rue de Remich;
- 2) Dame Anke Liebenberg-Hanslik, Bürokauffrau, wohnhaft in D-66663 Merzig, Claus-von-Stauffenberg Str. 26;
- 3) Dame Anne Steffien, Privatbeamtin, wohnhaft in L-5445 Schengen, Waistrooss 1d.

Frau Anne Steffien, vorbenannt, wird zur Verwaltungsratsvorsitzenden ernannt.

Die Gesellschaft wird rechtskräftig durch die alleinige Unterschrift der Verwaltungsratsvorsitzenden verpflichtet.

Die Generalversammlung beschliesst folgenden Aufsichtskommissar zu ernennen:

Herr Heiko Hanslik, Geschäftsführer, wohnhaft in D-66663 Merzig, Claus-von-Stauffenberg Str. 26.

Die Mandate der Verwaltungsräte und des Kommissars enden mit der ausserordentlichen Generalversammlung des Jahres 2009.

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde gehen zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Esch-sur-Alzette, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, haben die Komparenten zusammen mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Steffien, J. Oestreicher, D. Schweitzer, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juin 2003, vol. 888, fol. 69, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, den 18. Juni 2003.

B. Moutrier.

(032634.3/272/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2003.

**PROVENTA A.G., Aktiengesellschaft,**  
**(anc. PROVENTA HOLDING A.G.).**  
 Gesellschaftssitz: L-5445 Schengen, 1D, Wäistrooss.  
 H. R. Luxemburg B 81.389.

Koordinierte Statuten eingetragen im Firmenregister Luxemburg, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, den 18. Juni 2003.

B. Moutrier.

(032638.3/272/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2003.

**CAMILUX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 76.142.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01493, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

Signature.

(034444.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

---

**BRINKWELL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 76.671.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01494, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

Signature.

(034451.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

---

**OTANOD INFORMATIK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 67.374.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07054, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OTANOD INFORMATIK S.A., Société Anonyme

E. Ries / C. Schmitz

Administrateurs

(034498.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

---

**GL LAND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 89.465.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05477, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034613.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

---

**WINO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 82.431.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 12 juin 2003 à 15.30 heures*

L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes GRANT THORNTON pour une durée d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

L'Agent Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07064. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034500.3/045/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

---

**PREDATOR FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 85.799.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05479, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034615.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

---

**MUTHAIGA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 24.891.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05480, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034617.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

---

**SUPERHAWK FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 85.798.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05482, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034620.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

---

**SANTANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 85.298.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05484, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034622.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

---

**COLUXOR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 22.295.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04369, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034624.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

---

**COFIDA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 30.992.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05467, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034627.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

---

**RAVEL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 10.017.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05463, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034634.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

---

**PIANO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.  
R. C. Luxembourg B 68.280.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06680, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, en juillet 2003.

*Pour compte de PIANO S.A.*

FIDUPLAN S.A.

Signature

(034713.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

---

**BAUMASCHINEN VERMIETUNG & SERVICE - BVS LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 20, rue de Cessange.  
R. C. Luxembourg B 54.497.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06690, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, en juillet 2003

*Pour compte de BVS LUX S.A.*

FIDUPLAN S.A.

Signature

(034719.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

---

**REFINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.  
R. C. Luxembourg B 84.602.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06694, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, en juillet 2003.

*Pour compte de REFINANCE S.A.*

FIDUPLAN S.A.

Signature

(034731.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

---

**MODIGLIANI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 108, rue de l'Alzette.  
R. C. Luxembourg B 54.618.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2003, réf. LSO-AF04666, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(034705.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

---

**BALOISE FUND INVEST (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 80.382.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2003*

En date du 13 mai 2003, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2002,
- de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Marc Schmit,
- de renouveler les mandats de MM. Martin Wenk, Robert Antonietti, Mark Lambrechts, Serge Morel, Manfred Seyer et Patrick Zurstrassen en qualité d'Administrateurs de la SICAV pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004;
- de reconduire le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises de la SICAV, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004.

Luxembourg, le 14 mai 2003.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02643. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(034474.3/1024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

**A.P.A., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8551 Noerdange, 4, Scheiweswies.  
R. C. Luxembourg F 121.

Entre les soussignés:

Monsieur Goergen-Meis Pierre, employé privé;  
Madame Goergen-Meis Monique, ménagère;  
Madame Alberti-Bernard Malou, ménagère;  
Madame DeMichele-Capodacqua Marie, ménagère;  
Madame Leurs-Schommer Lucie, ménagère.

Il a été constitué une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée A.P.A. (Association Permanence Assistance).  
Son siège est fixé à Noerdange.

**Art. 2.** L'association a pour objet de contribuer à un prompt traitement et acheminement des analyses médicales et de laboratoire effectuées dans les établissements médicaux ou hospitaliers tant privés que publics et de veiller à une communication rapide des résultats. En cas de besoin, elle pourra fournir tout autre service d'assistance.

L'Association pourra collaborer avec les autorités compétentes de l'Etat et des communes. Elle pourra solliciter l'appui de personnes ou groupements intéressés de l'aider dans ses activités.

**Art. 3.** Peuvent devenir membres toutes les personnes désireuses d'aider l'association à réaliser l'objectif dont question à l'article 2. Le conseil d'Administration statuera, à la majorité simple des voix, sur les demandes d'adhésion comme membres ordinaires ou membres d'honneur.

La sortie d'un membre résulte de la démission volontaire ou de l'exclusion motivée par le Conseil d'Administration.

**Art. 4.** L'Assemblée Générale Ordinaire réunit une fois par an les membres ordinaires de l'association. Elle est convoquée par le Conseil d'Administration qui peut également la convoquer en réunion extraordinaire autant de fois que l'intérêt de l'association l'exige.

Les convocations sont faites individuellement et huit jours à l'avance. Elles comprennent un ordre du jour. Les résolutions prises lors des Assemblées Générales sont portées à la connaissance des membres et autres intéressés par voie de lettre-circulaire.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration est élu par l'Assemblée Générale pour un terme de trois ans, renouvelable, et il est composé de 11 membres au maximum. Il est chargé de l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale et de l'interprétation de ses directives. Le Conseil d'Administration procède à la répartition des charges en son sein et il nomme notamment un président, un secrétaire et un trésorier.

**Art. 6.** Les cotisations sont fixées par l'Assemblée Générale. Le taux maximum des cotisations à verser par les membres de l'association ne peut cependant pas dépasser 50 Euros.

**Art. 7.** Le contrôle de la gestion financière se fait par une commission de révision de deux membres qui sont désignés par l'Assemblée Générale pour une durée de trois ans parmi les membres qui font partie du Conseil d'Administration.

**Art. 8.** La modification des statuts se fait d'après les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale qui prononcera la dissolution réglera en même temps le mode de liquidation de l'association et décidera de l'affectation de ses biens.

**Art. 10.** Pour tout ce qui n'est pas expressément stipulé ci avant il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

**Art. 11.** Au cours de son assemblée constitutive du 12 juin 2003, l'association A.P.A., A.s.b.l., a élu le Conseil d'Administration suivant:

- 1) Goergen-Meis Monique, président/caissier,
- 2) Goergen-Meis Pierre, secrétaire,
- 3) Alberti-Bernard Malou, membre,
- 4) DeMicheli-Capodacqua, membre,
- 5) Leurs-Schommer Lucie, membre.

Fait à Noerdange, le 12 juin 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05332. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033849.3/000/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

---

### **TRUFIDEE, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 1.363.

Constituée par acte du 27 mars 1931, publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil Spécial du 14 avril 1931, numéro 28 et prorogée par acte du 1<sup>er</sup> mars 1961, publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil Spécial du 6 avril 1961, numéro 25.

Les statuts ont été modifiés par actes des 15 juillet 1947, 1<sup>er</sup> mars 1961, 12 mai 1978, 10 mai 1984, 8 mai 1987, 8 avril 1988, 13 décembre 1989, 28 décembre 1993 et 11 septembre 1998, publiés au Mémorial du Grand-duché de Luxembourg, Recueil Spécial des 24 septembre 1947, numéro 73, 6 avril 1961, numéro 25, 26 juillet 1978, numéro 160, 22 juin 1984, numéro 165, 31 août 1987, numéro 239, 4 juillet 1988, numéro 181, 25 mars 1994, numéro 111 et 4 décembre 1998, numéro 877.

L'Assemblée générale ordinaire du 9 mai 2003 a décidé:

- de réélire Monsieur Carlo Göckel, administrateur pour un terme de 6 ans finissant en 2009;
- de réélire, en qualité de commissaire, Monsieur Aloyse Jr. Scherer, réviseur agréé, demeurant au 38, boulevard Joseph II à Luxembourg, pour un terme d'un an.

C. Göckel / F. Gillet

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2003, réf. LSO-AE04300. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034495.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

---

### **EURODYNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 10.646.

Constituée par-devant feu Maître Camille Hellinckx, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 1972, acte publié au Mémorial C numéro 50 du 23 mars 1973, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 septembre 1973, acte publié au Mémorial C numéro 199 du 9 novembre 1973, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 novembre 1974, acte publié au Mémorial C numéro 22 du 7 février 1975, modifiée par-devant Maître Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 20 juillet 1977, acte publié au Mémorial C numéro 168 du 5 août 1977, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 septembre 1977, acte publié au Mémorial C numéro 271 du 24 novembre 1977, modifiée par-devant le même notaire en date du 4 juillet 1978, acte publié au Mémorial C numéro 225 du 18 octobre 1978, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 janvier 1982, acte publié au Mémorial C numéro 101 du 14 mai 1982, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 juillet 1988, acte publié au Mémorial C numéro 279 du 18 octobre 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 novembre 1998, acte publié au Mémorial C numéro 44 du 26 janvier 1999.

Le capital a été converti en Euros par acte sous seing privé en date du 10 octobre 2001, acte publié au Mémorial C numéro 390 du 11 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05913, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURODYNE S.A.

KPMG Financial Engineering, S.à r.l.

Signature

(034803.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

---

**SOFILEC, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 7.399.

Constituée par acte du 15 octobre 1936, publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil Spécial du 30 octobre 1936, numéro 87.

Prorogée par acte du 6 octobre 1966, publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil Spécial du 3 novembre 1966, numéro 144.

Les statuts ont été modifiés par actes des 10 mai 1957, 23 décembre 1961, 3 décembre 1974, 13 décembre 1983, 3 avril 1984, 7 mai 1986, 11 décembre 1992 et 29 juin 1998, publiés au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil Spécial des 11 juin 1957 (numéro 46), 24 janvier 1962 (numéro 6), 5 février 1975 (numéro 21), 20 janvier 1984 (numéro 16), 30 avril 1984 (numéro 117) du 6 août 1986 (numéro 222), 1<sup>er</sup> avril 1993 (numéro 141) et 15 octobre 1998 (numéro 745).

—  
L'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2003 a décidé:

- de renouveler le mandat d'administrateur de Mademoiselle Anne Demecheleer pour un terme de trois ans prenant fin en 2006;

- de réélire, en qualité de commissaire, Monsieur Aloyse Jr. Scherer, réviseur agréé, demeurant au 38, boulevard Joseph II à Luxembourg, pour un terme d'un an.

C. Göckel / J.-P. Ruquois

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2003, réf. LSO-AE04298. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034493.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

---

**MKL PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 30.102.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 12 juin 2003 à 10.00 heures*

*Troisième résolution*

L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes GRANT THORNTON pour une durée d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

L'Agent Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07061. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034502.3/045/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

---

**ETABLISSEMENT KESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 22.284.

—  
*Extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Associés du 11 avril 2003*

Les associés, dans leur réunion du 11 avril 2003, ont décidé:

- de nommer Monsieur Guy Kess, gérant administratif de la société, conjointement avec Monsieur Pierre Kess. La durée de leur mandat n'est pas limitée;

- que chacun a le pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle jusqu'à concurrence de cinq mille euros (5.000,-), au delà, la signature conjointe des gérants sera requise.

Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour KESS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05781. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034509.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

---

**COCOKAMEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8060 Bertrange.  
R. C. Luxembourg B 60.191.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart.

(034695.3/207/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

---

**V.S. LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 124, avenue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 75.740.

Constituée en date du 26 avril 2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 639 du 7 septembre 2000, modifiée devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1195 du 19 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF06851, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour V.S. LUX S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(034701.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

---

**CARRIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7790 Bissen, 19, rue Charles-Frédéric Mersch.  
R. C. Luxembourg B 27.718.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06679, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, en juillet 2003.

Pour compte de CARRIERE, S.à r.l.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(034711.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

---

**INDUSTRIE 2000 S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.  
R. C. Luxembourg B 33.734.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06681, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, en juillet 2003.

Pour compte de INDUSTRIE 2000 S.A. Holding

FIDUPLAN S.A.

Signature

(034718.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

---

**NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 11.809.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(034735.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

---

**ESPACE URBAIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4621 Differdange, 1, rue du Marché.  
R. C. Luxembourg B 41.732.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(034806.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

---

**SHORENDER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 47.064.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

G. Lecuit.

(034810.3//220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

---

**BEIM KICHEKUEDER, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7440 Lintgen, 8A, rue de Diekirch.  
R. C. Luxembourg B 37.827.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Diekirch, le 27 juin 2003, réf. DSO-AF00235, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Signature.

(034816.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

---

**SOCIETES DES BETONS FEIDT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1135 Luxembourg, 36, avenue des Archiducs.  
R. C. Luxembourg B 8.804.

*Transfert du siège social*

Les associés ont pris à l'unanimité la décision suivante:

Le siège social de la société, actuellement à L-2538 Luxembourg, 1-3, rue Nicolas Simmer, est transféré à L-1135 Luxembourg, 36, avenue des Archiducs.

Luxembourg, le 19 juin 2003.

BETONS FEIDT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1 juillet 2003, réf. LSO-AG00050. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034896.3//514/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

---

**VP BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 29.509.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06327, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

VP BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Y. de Vos / H. Gernet

(034345.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

---

**CA.P.EQ. PARTNERS V & CIE S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Registered office: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 93.243.

In the year two thousand three, on the twentieth of May.  
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CA.P.EQ. PARTNERS V & CIE S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares («société en commandite par actions») with registered office at Luxembourg, (the «Company»), incorporated by deed of the undersigned notary of March 26, not yet published.

The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary, on April 11, 2003, not yet published.

The extraordinary general meeting is opened and is presided by Mr Eric Biren, company director, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Annick Braquet, private employee, residing in B-Chantemelle.  
The meeting elects as scrutineer Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in B-Nothomb.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. To increase the share capital of the Company by an amount of EUR 182,600.- (one hundred and eighty-two thousand six hundred euros) so as to raise it from the present amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand euros) divided into 24,800 (twenty-four thousand eight hundred) shares with a par value of EUR 1.25 (one euro twenty-five cents) to EUR 213,600 (two hundred and thirteen thousand six hundred euros) divided into one hundred and seventy-thousand eight hundred and eighty (170,880) shares, each with a par value of EUR 1.25 (one euro twenty-five cents) each, with the same rights and privileges as the existing limited shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary meeting of shareholders on the proposed capital increase.

2. To waive to the extent necessary their preferential subscription rights in the corporate capital increase and accept the subscription of the new shares by new shareholders.

3. To amend the articles of association where necessary as a consequence of the above mention agenda.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their proxyholders held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly resolve on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation and with the consent of the Manager, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to increase the capital of the Company by an amount of one hundred and eighty-two thousand six hundred euros (182,600.- EUR) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) to two hundred and thirteen thousand six hundred euros (213,600.- EUR) by creation and issue of one hundred and forty-six thousand eighty (146,080) new shares with a par value of one euro twenty-five cents (1.25 EUR) each, with the same rights and privileges as the existing limited shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary meeting of shareholders on the proposed capital increase.

*Subscription and payment*

Thereupon, after that the actual shareholders having, to the extent necessary, totally or partially waived their preferential subscription rights, the general meeting decides to accept the subscription and payment of the newly issued shares as follows:

1. Mr Achille Delmonte, company director, residing at Via Terracini 9, I-42049 S. Ilario d'Enza (RE), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on April 28, 2003, declares to subscribe to the 821 new shares.
2. Mr Adriano Bertolin, company director, residing at Via Plebiscito, 56, I-33072 Casarsa della Delizia (PN), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on April 28, 2003, declares to subscribe to the 821 new shares.
3. AGENZIA FENIX, having its registered office at rue Kléberg, 25, CH-Geneva, here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on April 24, 2003, declares to subscribe to the 821 new shares.
4. Mr Alberto Atrofini, company director, residing at Via Riviera Berica, 262, I-36100 Vicenza (VI), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on May 8, 2003, declares to subscribe to the 1,231 new shares.

5. Mr Alberto Bertani, company director, residing at Via A. Francescotti, 22, I-42025 Cavriago (RE), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on April 30, 2003, declares to subscribe to the 410 new shares.
6. Mr Alberto Morato, company director, residing at Viale Trento, 58, I-36100 Vicenza (VI), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on April 30, 2003, declares to subscribe to the 1,642 new shares.
7. Mr Alessandro Varisco, company director, residing at Via Paganini 23, I-35010 Vigonza (PD), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on April 23, 2003, declares to subscribe to the 821 new shares.
8. Mrs Amelia Fiorenzato, company director, residing at Via Giovanni Falcone 11, I-35010 Vigodarzere (PD), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on April 29, 2003, declares to subscribe to the 534 new shares.
9. Mr Andrea Jenna, company director, residing at Via Magellano 22, I-37138 Verona (VR), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on April 29, 2003, declares to subscribe to the 821 new shares.
10. Mr Angelo Del Bianco, company director, residing at Via Principale, 40, I-33096 San Martino al Tagliamento (PN), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on April 21, 2003, declares to subscribe to the 821 new shares.
11. Mrs Anna Fantini, company director, residing at Via Rivasi 73, I-42025 Cavriago (RE), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on April 28, 2003, declares to subscribe to the 410 new shares.
12. Mr Antonio Tazartes, company director, residing at Via Senato 6, I-20121 Milano (MI), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on May 16, 2003, declares to subscribe to the 821 new shares.
13. Mr Attilio Marcozzi, company director, residing at Piazza Sei Febbraio 26, I-20145 Milano (MI), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on April 29, 2003, declares to subscribe to the 410 new shares.
14. BRIXIA PRIVATE EQUITY S.p.A., having its registered office at Via Chiusure 58/E, I-25124 Brescia (BS), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on May 19, 2003, declares to subscribe to the 4,105 new shares.
15. Mr Carlo Bernardocchi, company director, residing at Via Pigna 1, I-37121 Verona (VR), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on April 29, 2003, declares to subscribe to the 821 new shares.
16. Mr Carlo Giovanni Angeli, company director, residing at Via Missionari Casarsesi 8, I-33072 Casarsa della Delizia (PN), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on April 29, 2003, declares to subscribe to the 821 new shares.
17. Mr Carlo Morone, company director, residing at Via Roma 79, I-15020 Mombello Monferrato (AL), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on April 28, 2003, declares to subscribe to the 2,052 new shares.
18. Mr Domenico Chilò, company director, residing at Via Schio 46, I-36030 Sarcedo (VI), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on May 7, 2003, declares to subscribe to the 821 new shares.
19. Mr Daniele Giusti, company director, residing at Via Tevere 5, I-Verona (VR), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on April 29, 2003, declares to subscribe to the 821 new shares.
20. Mr Dante Ferroli, company director, residing at Via Zonato 5, I-37121 Monteforte d'Alpone (VR), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy established on April 29, 2003, declares to subscribe to the 1,642 new shares.
21. Mr Domenico Schiavon, company director, residing at Via Monte Spinale 37, I-38084 Madonna Di Campiglio (TN),

- here represented by Mr Eric Biren, prenamed,  
by virtue of a proxy established on May 16, 2003,  
declares to subscribe to the 821 new shares.
22. EATI LTD, having its registered office at 905 Silver Tower 2, 30 Canton Road, Tismhetsy Kawloon, Hong-Kong,  
here represented by Mr Eric Biren, prenamed,  
by virtue of a proxy established on April 25, 2003,  
declares to subscribe to the 1.231 new shares.
23. Mr Egidio Siena, company director, residing at Via Torazzo 13, I-41030 Sorbara di Bomporto (MO),  
here represented by Mr Eric Biren, prenamed,  
by virtue of a proxy established on May 19, 2003,  
declares to subscribe to the 3,284 new shares.
24. Mrs Fiammetta Ferrari, company director, residing at Via dell'Artigianato 2, I-37060 Buttapietra (VR),  
here represented by Mr Eric Biren, prenamed,  
by virtue of a proxy established on April 29, 2003,  
declares to subscribe to the 821 new shares.
25. BARDET - CONSULTADORIA E SERVIÇOS LDA, having its registered office at Av. Arriaga 77 Ed. Marina, 6°  
Andar, Sala 605, Funchal, Madera,  
here represented by Mr Eric Biren, prenamed,  
by virtue of a proxy established on April 29, 2003,  
declares to subscribe to the 54,805 new shares.
26. Mr Giancarlo Aliberti, company director, residing at Via S. Isodoro 1 - Bogogno, I-Borgo Manero (NO),  
here represented by Mr Eric Biren, prenamed,  
by virtue of a proxy established on May 19, 2003,  
declares to subscribe to the 821 new shares.
27. Mr Giancarlo Coin, company director, residing in Via A. Gabelli 27, I-35121 Padova (PD),  
here represented by Mr Eric Biren, prenamed,  
by virtue of a proxy established on April 30, 2003,  
declares to subscribe to the 821 new shares.
28. Mr Gianluigi Burelli, company director, residing at Via Liguns 10, I-33080 Zoppola (PN),  
here represented by Mr Eric Biren, prenamed,  
by virtue of a proxy established on April 30, 2003,  
declares to subscribe to the 821 new shares.
29. Mr Gioacchino Cimino, company director, residing at Via Vincenzella SS 115, I-92014 Porto Empedocle (AG),  
here represented by Mr Eric Biren, prenamed,  
by virtue of a proxy established on April 30, 2003,  
declares to subscribe to the 205 new shares.
30. Mr Giorgio Ravazzolo, company director, residing at Via G. Marconi 27, I-35122 Padova (PD),  
here represented by Mr Eric Biren, prenamed,  
by virtue of a proxy established on April 30, 2003,  
declares to subscribe to the 2,463 new shares.
31. Mr Giulio Caprioli, company director, residing at Via Boifava 23/A, I-25123 Brescia (BS),  
here represented by Mr Eric Biren, prenamed,  
by virtue of a proxy established on April 28, 2003,  
declares to subscribe to the 1,231 new shares.
32. Mr Giuseppe Campagnaro, company director, residing at Corso Vittorio Emanuele II 175, I-35121 Padova (PD),  
here represented by Mr Eric Biren, prenamed,  
by virtue of a proxy established on April 29, 2003,  
declares to subscribe to the 821 new shares.
33. Mrs Laura Girardi, company director, residing at Via Leoncino 42, I-37121 Verona (VR),  
here represented by Mr Eric Biren, prenamed,  
by virtue of a proxy established on April 30, 2003,  
declares to subscribe to the 1,231 new shares.
34. Mr Luca Morato, company director, residing at Viale Trento 206/208, I-36100 Vicenza (VI),  
here represented by Mr Eric Biren, prenamed,  
by virtue of a proxy established on April 30, 2003,  
declares to subscribe to the 1,642 new shares.
35. Mr Luigi Terrana, company director, residing at Corso Vittorio Emanuele 63, I-92023 Campobello di Licata (AG),  
here represented by Mr Eric Biren, prenamed,  
by virtue of a proxy established on May 20, 2003,  
declares to subscribe to the 821 new shares.
36. Mr Marcellino Ferrari, company director, residing at Via Leoncino 35, I-37121 Verona (VR),  
here represented by Mr Eric Biren, prenamed,  
by virtue of a proxy established on April 29, 2003,  
declares to subscribe to the 821 new shares.
37. Mr Marco Arosio, company director, residing at Via Rivolta 2, I-20050 Macherio (MI),  
here represented by Mr Eric Biren, prenamed,

- by virtue of a proxy established on April 29, 2003,  
declares to subscribe to the 821 new shares.
38. Mr Mario Montepietra, company director, residing at Via Loris Boni 23, I-42027 Montecchio Emilia (RE),  
here represented by Mr Eric Biren, prenamed,  
by virtue of a proxy established on April 29, 2003,  
declares to subscribe to the 821 new shares.
39. Mr Mario Terrana, company director, residing at Via Atenea 123, I-Agrigento (AG),  
here represented by Mr Eric Biren, prenamed,  
by virtue of a proxy established on April 30, 2003,  
declares to subscribe to the 821 new shares.
40. Mrs Clara Dardi, company director, residing at Via Bellombra 12, I-40136 Bologna (BO),  
here represented by Mr Eric Biren, prenamed,  
by virtue of a proxy established on April 30, 2003,  
declares to subscribe to the 410 new shares.
41. Mr Roberto Meneguzzo, company director, residing at Via Dal Molin 66, I-36100 Vicenza (VI),  
here represented by Mr Eric Biren, prenamed,  
by virtue of a proxy established on April 30, 2003,  
declares to subscribe to the 821 new shares.
42. Mr Luigi Morato, company director, residing at Via Brigata Forli 1, I-36100 Vicenza (VI),  
here represented by Mr Eric Biren, prenamed,  
by virtue of a proxy established on April 29, 2003,  
declares to subscribe to the 24,041 new shares.
43. Mr Natale Tutino, company director, residing at Via Velletri 26, I-00048 Nettuno (RM),  
here represented by Mr Eric Biren, prenamed,  
by virtue of a proxy established on April 30, 2003,  
declares to subscribe to the 821 new shares.
44. Mrs Assunta Puerto, company director, residing at Via Maccà 28, I-36100 Vicenza (VI),  
here represented by Mr Eric Biren, prenamed,  
by virtue of a proxy established on April 30, 2003,  
declares to subscribe to the 821 new shares.
45. Mr Paolo Guglielmi, company director, residing at Via Ruggero da Vezzano 3/3, I-42100 Reggio Emilia,  
here represented by Mr Eric Biren, prenamed,  
by virtue of a proxy established on May 9, 2003,  
declares to subscribe to the 821 new shares.
46. PARFIN PARTECIPAZIONI FINANZIARIE S.A., having its registered office at Palazzo Del Sole, CH-6535 Rovere-  
do (GR),  
here represented by Mr Eric Biren, prenamed,  
by virtue of a proxy established on April 28, 2003,  
declares to subscribe to the 2,463 new shares.
47. Mr Pierfrancesco Alessi, company director, residing at Via Tre Garofani 4, I-35124 Padova (PD),  
here represented by Mr Eric Biren, prenamed,  
by virtue of a proxy established on April 30, 2003,  
declares to subscribe to the 575 new shares.
48. REDCLIFFE & ASSOCIATED LTD, having its registered office at Euro Canadian Center, P.O. Box N-4901, Nas-  
sau, Bahamas,  
here represented by Mr Eric Biren, prenamed,  
by virtue of a proxy established on April 17, 2003,  
declares to subscribe to the 1,642 new shares.
49. Mr Renato Fadini, company director, residing at Via Risorgimento 36, I-37121 Verona (VR),  
here represented by Mr Eric Biren, prenamed,  
by virtue of a proxy established on April 28, 2003,  
declares to subscribe to the 821 new shares.
50. Mr Alfredo Gianpaolo Righetto, company director, residing at Via Fusinieri 12, I-36100 Vicenza (VI),  
here represented by Mr Eric Biren, prenamed,  
by virtue of a proxy established on April 30, 2003,  
declares to subscribe to the 1,231 new shares.
51. Mr Roberto Cimino, company director, residing in Via Pini 1, I-92014 Porto Empedocle (AG),  
here represented by Mr Eric Biren, prenamed,  
by virtue of a proxy established on April 28, 2003,  
declares to subscribe to the 821 new shares.
52. SANPAOLO FIDUCIARIA S.p.A. - posizione fiduciaria n.3874, having its registered office at Via Brera 19, I-20121  
Milano (MI),  
here represented by Mr Eric Biren, prenamed,  
by virtue of a proxy established on May 16, 2003,  
declares to subscribe to the 1,642 new shares.

53. SANPAOLO FIDUCIARIA S.p.A. - posizione fiduciaria n.3876, having its registered office at Via Brera 19, I-20121 Milano (MI),

here represented by Mr Eric Biren, prenamed,  
by virtue of a proxy established on May 16, 2003,  
declares to subscribe to the 2,463 new shares.

54. Mr Savio Gariboldi, company director, residing at Via Como 1, I-20035 Lissone (MI),  
here represented by Mr Eric Biren, prenamed,  
by virtue of a proxy established on April 30, 2003,  
declares to subscribe to the 821 new shares.

55. Mr Silvio Trevisan, company director, residing at Via Mantovana 103 Int 05, I-37137 Verona (VR),  
here represented by Mr Eric Biren, prenamed,  
by virtue of a proxy established on April 23, 2003,  
declares to subscribe to the 2,052 new shares.

56. Mr Simeone Gazzani, company director, residing at Via L. Da Vinci 4/B, I-46032 Castelbelforte (MN),  
here represented by Mr Eric Biren, prenamed,  
by virtue of a proxy established on April 28, 2003,  
declares to subscribe to the 821 new shares.

57. STRASFIN S.A., having its registered office at Via Castausio 6, CH-6904 Lugano,  
here represented by Mr Eric Biren, prenamed,  
by virtue of a proxy established on May 16, 2003,  
declares to subscribe to the 1,642 new shares.

58. Mr Torquato Bonilauri, company director, residing at Via Gorkij 1, I-42025 Cavriago (RE),  
here represented by Mr Eric Biren, prenamed,  
by virtue of a proxy established on April 30, 2003,  
declares to subscribe to the 821 new shares.

59. Mr Vittorino Lazzaro, company director, residing at Via Cagni 38, I-35100 Padova (PD),  
here represented by Mr Eric Biren, prenamed,  
by virtue of a proxy established on April 28, 2003,  
declares to subscribe to the 1,067 new shares.

60. GGG S.A., having its registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,  
here represented by Mr Eric Biren, prenamed,  
by virtue of a proxy established on April 30, 2003,  
declares to subscribe to the 2,052 new shares.

61. Mr Paolo Zanini, company director, residing at Via Tiziano Vecellio 15, I-31100 Treviso (TV),  
here represented by Mr Eric Biren, prenamed,  
by virtue of a proxy established on April 28, 2003,  
declares to subscribe to the 821 new shares.

The 146,080 new shares have been fully paid up in cash so that the amount of one hundred and eighty-two thousand six hundred euros (182,600.- EUR) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

The said proxies, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

#### *Second resolution*

The general meeting decides to amend article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5. Share Capital.** The Company has an issued share capital of EUR 213,600 (two hundred and thirteen thousand six hundred euros) divided into one hundred and seventy-thousand eight hundred and eighty (170,880) shares with a par value of EUR 1.25 (one euro twenty-five cents) each, (hereinafter referred to as the «Shares»).»

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed and these minutes were signed by the members of the board of the meeting and the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately four thousand two hundred euros (4,200.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le vingt mai.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de C.A.P.EQ. PARTNERS V & CIE S.C.A., une société en commandite par actions («la Société»), ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte notaire instrumentant

en date du 26 mars 2003, non encore publié, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 11 avril 2003, non encore publié.

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte par Monsieur Eric Biren, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 182.600 (cent quatre-vingt-deux mille six cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros) divisé en 24.800 (vingt-quatre mille huit cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq centimes) chacune à EUR 213.600 (deux cent treize mille six cents euros) divisé en 170.880 (cent soixante-dix mille huit cent quatre-vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq centimes) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires proposant l'augmentation de capital.

2. Renonciation des actionnaires actuels, si besoin est, à leur droit préférentiel de souscription dans l'augmentation du capital social et accepter la souscription des nouvelles actions par de nouveaux actionnaires.

3. Modifier en conséquence les statuts.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération et avec l'accord du Gérant, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cent quatre-vingt-deux mille six cents euros (182.600,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à deux cent treize mille six cents euros (213.600,- EUR) par la création et l'émission de cent quarante-six mille quatre-vingt (146.080) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq centimes (1,25 EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires proposant l'augmentation de capital.

#### *Souscription - Libération*

Après que les actionnaires actuels ayant, dans la mesure nécessaire, totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, comme suit:

1. Monsieur Achille Delmonte, administrateur de société, demeurant à Via Terracini 9, I-42049 S. Ilario d'Enza (RE), ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 avril 2003, déclare souscrire 821 actions nouvelles.

2. Monsieur Adriano Bertolin, administrateur de société, demeurant à Via Plebiscito, 56, I-33072 Casarsa della Delizia (PN),

ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 avril 2003, déclare souscrire 821 actions nouvelles.

3. AGENZIA FENIX, ayant son siège social à rue Kléberg, 25, CH-Geneva,

ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 avril 2003, déclare souscrire 821 actions nouvelles.

4. Monsieur Alberto Atrofini, administrateur de société, demeurant à Via Riviera Berica, 262, I-36100 Vicenza (VI),

ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 mai 2003, déclare souscrire 1.231 actions nouvelles.

5. Monsieur Alberto Bertani, administrateur de société, demeurant à Via A. Francescotti, 22, I-42025 Cavriago (RE),

ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 avril 2003, déclare souscrire 410 actions nouvelles.

6. Monsieur Alberto Morato, administrateur de société, demeurant à Viale Trento, 58, I-36100 Vicenza (VI),

ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 avril 2003, déclare souscrire 1.642 actions nouvelles.

7. Monsieur Alessandro Varisco, administrateur de société, demeurant à Via Paganini 23, I-35010 Vigonza (PD),  
ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 avril 2003,  
déclare souscrire 821 actions nouvelles.
8. Madame Amelia Fiorenzato, administrateur de société, demeurant à Via Giovanni Falcone 11, I-35010 Vigodarzere (PD),  
ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 avril 2003,  
déclare souscrire 534 actions nouvelles.
9. Monsieur Andrea Jenna, administrateur de société, demeurant à Via Magellano 22, I-37138 Verona (VR),  
ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 avril 2003,  
déclare souscrire 821 actions nouvelles.
10. Monsieur Angelo Del Bianco, administrateur de société, demeurant à Via Principale, 40, I-33096 San Martino al Tagliamento (PN),  
ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 avril 2003,  
déclare souscrire 821 actions nouvelles.
11. Madame Anna Fantini, administrateur de société, demeurant à Via Rivasi 73, I-42025 Cavriago (RE),  
ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 avril 2003,  
déclare souscrire 410 actions nouvelles.
12. Monsieur Antonio Tazartes, administrateur de société, demeurant à Via Senato 6, I-20121 Milano (MI),  
ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 mai 2003,  
déclare souscrire 821 actions nouvelles.
13. Monsieur Attilio Marcozzi, administrateur de société, demeurant à Piazza Sei Febbraio 26, I-20145 Milano (MI),  
ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 avril 2003,  
déclare souscrire 410 actions nouvelles.
14. BRIXIA PRIVATE EQUITY S.p.A., ayant son siège social à Via Chiusure 58/E, I-25124 Brescia (BS),  
ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 mai 2003,  
déclare souscrire 4.105 actions nouvelles.
15. Monsieur Carlo Bernardocchi, administrateur de société, demeurant à Via Pigna 1, I-37121 Verona (VR),  
ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 avril 2003,  
déclare souscrire 821 actions nouvelles.
16. Monsieur Carlo Giovanni Angeli, administrateur de société, demeurant à Via Missionari Casarsesi 8, I-33072 Casarsa della Delizia (PN),  
ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 avril 2003,  
déclare souscrire 821 actions nouvelles.
17. Monsieur Carlo Morone, administrateur de société, demeurant à Via Roma 79, I-15020 Mombello Monferrato (AL),  
ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 avril 2003,  
déclare souscrire 2.052 actions nouvelles.
18. Monsieur Domenico Chilò, administrateur de société, demeurant à Via Schio 46, I-36030 Sarcedo (VI),  
ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 mai 2003,  
déclare souscrire 821 actions nouvelles.
19. Monsieur Daniele Giusti, administrateur de société, demeurant à Via Tevere 5, I-Verona (VR),  
ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 avril 2003,  
déclare souscrire 821 actions nouvelles.
20. Monsieur Dante Ferroli, administrateur de société, demeurant à Via Zonato 5, I-37121 Monteforte d'Alpone (VR),  
ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 avril 2003,  
déclare souscrire 1.642 actions nouvelles.
21. Monsieur Domenico Schiavon, administrateur de société, demeurant à Via Monte Spinale 37, I-38084 Madonna Di Campiglio (TN),  
ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 mai 2003,  
déclare souscrire 821 actions nouvelles.
22. EATI LTD, ayant son siège social à 905 Silver Tower 2, 30 Canton Road, Tismhetsui Kowloon, Hong-Kong,

ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 avril 2003,  
déclare souscrire 1.231 actions nouvelles.

23. Monsieur Egidio Siena, administrateur de société, demeurant à Via Torazzo 13, I-41030 Sorbara di Bomporto (MO),

ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 mai 2003,  
déclare souscrire 3.284 actions nouvelles.

24. Madame Fiammetta Ferrari, administrateur de société, demeurant à Via dell'Artigianato 2, I-37060 Buttapietra (VR),

ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 avril 2003,  
déclare souscrire 821 actions nouvelles.

25. BARDET - CONSULTADORA E SERVIÇOS LDA, ayant son siège social à Av. Arriaga 77 Ed. Marina, 6° Andar, Sala 605, Funchal, Madère,

ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 avril 2003,  
déclare souscrire 54.805 actions nouvelles.

26. Monsieur Giancarlo Aliberti, administrateur de société, demeurant à Via S. Isodoro 1 - Bogogno, I-Borgo Manero (NO),

ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 mai 2003,  
déclare souscrire 821 actions nouvelles.

27. Monsieur Giancarlo Coin, administrateur de société, demeurant à Via A. Gabelli 27, I-35121 Padova (PD),

ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 avril 2003,  
déclare souscrire 821 actions nouvelles.

28. Monsieur Gianluigi Burelli, administrateur de société, demeurant à Via Liguns 10, I-33080 Zoppola (PN),

ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 avril 2003,  
déclare souscrire 821 actions nouvelles.

29. Monsieur Gioacchino Cimino, administrateur de société, demeurant à Via Vincenzella SS 115, I-92014 Porto Empedocle (AG),

ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 avril 2003,  
déclare souscrire 205 actions nouvelles.

30. Monsieur Giorgio Ravazzolo, administrateur de société, demeurant à Via G. Marconi 27, I-35122 Padova (PD),

ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 avril 2003,  
déclare souscrire 2.463 actions nouvelles.

31. Monsieur Giulio Caprioli, administrateur de société, demeurant à Via Boifava 23/A, I-25123 Brescia (BS),

ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 avril 2003,  
déclare souscrire 1.231 actions nouvelles.

32. Monsieur Giuseppe Campagnaro, administrateur de société, demeurant à Corso Vittorio Emanuele II 175, I-35121 Padova (PD),

ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 avril 2003,  
déclare souscrire 821 actions nouvelles.

33. Madame Laura Girardi, administrateur de société, demeurant à Via Leoncino 42, I-37121 Verona (VR),

ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 avril 2003,  
déclare souscrire 1.231 actions nouvelles.

34. Monsieur Luca Morato, administrateur de société, demeurant à Viale Trento 206/208, I-36100 Vicenza (VI),

ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 avril 2003,  
déclare souscrire 1.642 actions nouvelles.

35. Monsieur Luigi Terrana, administrateur de société, demeurant à Corso Vittorio Emanuele 63, I-92023 Campobello di Licata (AG),

ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 mai 2003,  
déclare souscrire 821 actions nouvelles.

36. Monsieur Marcellino Ferrari, administrateur de société, demeurant à Via Leoncino 35, I-37121 Verona (VR),

ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 avril 2003,  
déclare souscrire 821 actions nouvelles.

37. Monsieur Marco Arosio, administrateur de société, demeurant à Via Rivolta 2, I-20050 Macherio (MI), ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 avril 2003, déclare souscrire 821 actions nouvelles.
38. Monsieur Mario Montepietra, administrateur de société, demeurant à Via Loris Boni 23, I-42027 Montecchio Emilia (RE), ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 avril 2003, déclare souscrire 821 actions nouvelles.
39. Monsieur Mario Terrana, administrateur de société, demeurant à Via Atenea 123, I-Agrigento (AG), ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 avril 2003, déclare souscrire 821 actions nouvelles.
40. Madame Clara Dardi, administrateur de société, demeurant à Via Bellombra 12, I-40136 Bologna (BO), ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 avril 2003, déclare souscrire 410 actions nouvelles.
41. Monsieur Roberto Meneguzzo, administrateur de société, demeurant à Via Dal Molin 66, I-36100 Vicenza (VI), ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 avril 2003, déclare souscrire 821 actions nouvelles.
42. Monsieur Luigi Morato, administrateur de société, demeurant à Via Brigata Forli 1, I-36100 Vicenza (VI), ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 avril 2003, déclare souscrire 24.041 actions nouvelles.
43. Monsieur Natale Tutino, administrateur de société, demeurant à Via Velletri 26, I-00048 Nettuno (RM), ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 avril 2003, déclare souscrire 821 actions nouvelles.
44. Madame Assunta Puerto, administrateur de société, demeurant à Via Maccà 28, I-36100 Vicenza (VI), ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 avril 2003, déclare souscrire 821 actions nouvelles.
45. Monsieur Paolo Guglielmi, administrateur de société, demeurant à Via Ruggero da Vezzano 3/3, I-42100 Reggio Emilia, ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 mai 2003, déclare souscrire 821 actions nouvelles.
46. PARFIN PARTECIPAZIONI FINANZIARIE S.A., ayant son siège social à Palazzo Del Sole, CH-6535 Roveredo (GR), ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 avril 2003, déclare souscrire 2.463 actions nouvelles.
47. Monsieur Pierfrancesco Alessi, administrateur de société, demeurant à Via Tre Garofani 4, I-35124 Padova (PD), ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 avril 2003, déclare souscrire 575 actions nouvelles.
48. REDCLIFFE & ASSOCIATED LTD, ayant son siège social à Euro Canadian Center, P.O. Box N-4901, Nassau, Bahamas, ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 avril 2003, déclare souscrire 1.642 actions nouvelles.
49. Monsieur Renato Fadini, administrateur de société, demeurant à Via Risorgimento 36, I-37121 Verona (VR), ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 avril 2003, déclare souscrire 821 actions nouvelles.
50. Monsieur Alfredo Gianpaolo Righetto, administrateur de société, demeurant à Via Fusinieri 12, I-36100 Vicenza (VI), ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 avril 2003, déclare souscrire 1.231 actions nouvelles.
51. Monsieur Roberto Cimino, administrateur de société, demeurant à Via Pini 1, I-92014 Porto Empedocle (AG), ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 avril 2003, déclare souscrire 821 actions nouvelles.

52. SANPAOLO FIDUCIARIA S.p.A. - posizione fiduciaria n.3874, ayant son siège social à Via Brera 19, I-20121 Milano (MI),

ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 mai 2003,  
déclare souscrire 1.642 actions nouvelles.

53. SANPAOLO FIDUCIARIA S.p.A. - posizione fiduciaria n.3876, ayant son siège social à Via Brera 19, I-20121 Milano (MI),

ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 mai 2003,  
déclare souscrire 2.463 actions nouvelles.

54. Monsieur Savio Gariboldi, administrateur de société, demeurant à Via Como 1, I-20035 Lissone (MI),

ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 avril 2003,  
déclare souscrire 821 actions nouvelles.

55. Monsieur Silvio Trevisan, administrateur de société, demeurant à Via Mantovana 103 Int 05, I-37137 Verona (VR),

ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 avril 2003,  
déclare souscrire 2.052 actions nouvelles.

56. Monsieur Simeone Gazzani, administrateur de société, demeurant à Via L. Da Vinci 4/B, I-46032 Castelforte (MN),

ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 avril 2003,  
déclare souscrire 821 actions nouvelles.

57. STRASFIN S.A., ayant son siège social à Via Castausio 6, CH-6904 Lugano,

ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 mai 2003,  
déclare souscrire 1.642 actions nouvelles.

58. Monsieur Torquato Bonilauri, administrateur de société, demeurant à Via Gorkij 1, I-42025 Cavriago (RE),

ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 avril 2003,  
déclare souscrire 821 actions nouvelles.

59. Monsieur Vittorino Lazzaro, administrateur de société, demeurant à Via Cagni 38, I-35100 Padova (PD),

ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 avril 2003,  
déclare souscrire 1.067 actions nouvelles.

60. GGG S.A., ayant son siège social à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 avril 2003,  
déclare souscrire 2.052 actions nouvelles.

61. Monsieur Paolo Zanini, administrateur de société, demeurant à Via Tiziano Vecellio 15, I-31100 Treviso (TV),

ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 avril 2003,  
déclare souscrire 821 actions nouvelles.

Les 146.080 actions nouvelles ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de cent quatre-vingt-deux mille six cents euros (182.600,- EUR) se trouve à la disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 213.600 (deux cent treize mille six cents euros) divisé en 170.880 (cent soixante-dix mille huit cent quatre-vingts) actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq centimes) chacune.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et ce procès-verbal est signé par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges, de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à quatre mille deux cents euros (4.200,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Biren, A. Braquet, B. Tassigny, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, vol. 17CS, fol. 89, case 7. – Reçu 1.826 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2003.

G. Lecuit.

(034840.3/220/657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

---

**CA.P.EQ. PARTNERS V & CIE S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 93.243.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2003.

G. Lecuit.

(034841.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

---

**EURINCO S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxembourg.

H. R. Luxemburg B 79.572.

Im Jahre zweitausenddrei, am zwölften Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, im Amtswohnsitz zu Luxembourg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Gesellschafter beziehungsweise deren Vertreter der anonymen Gesellschaft EURINCO S.A. mit Sitz zu Luxembourg, gegründet zufolge Urkunde von Notar Henri Beck, im Amtswohnsitz zu Echternach, am 8. Dezember 2000, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 545 vom 18. Juli 2001.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Benoît Tassigny, Jurist, wohnhaft in B-Nothomb.

Der Vorsitzende bestellt zum Sekretär Frau Annick Braquet, Privatbeamtin, wohnhaft in B-Chantemelle.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Herrn Thomas Walster, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxembourg,

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte begreift:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um 469.000,- EUR um es von seinem jetzigen Betrag von 31.000,- EUR auf 500.000,- EUR zu bringen, mittels Ausgabe von 900 neuen Aktien ohne Nominalwert, welche die gleichen Rechte und Pflichten verbrieften wie die bestehenden Aktien.

2. Verzicht auf das Vorzugszeichnungsrecht.

3. Zeichnung und vollständige Einzahlung der neuen Aktien.

4. Abänderung vom ersten Absatz von Artikel 5 der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5. Erster Absatz.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt 500.000,- EUR, eingeteilt in 1.000 Aktien ohne Nominalwert.»

II. Der Vorsitzende erstellt die Präsenzliste der anwesenden beziehungsweise vertretenen Gesellschafter und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Gesellschafter.

Die als richtig bestätigte Präsenzliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

III. Dass gemäss vorerwähnter Präsenzliste das gesamte Gesellschaftskapital rechtsgültig hier vertreten ist, und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie so rechtsgültig tagt, erklärt sich mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und nimmt nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um vierhundertneunundsechzigtausend Euro (469.000,- EUR) um es von seinem jetzigen Betrag von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) auf fünfhunderttausend Euro (500.000,- EUR) zu bringen, mittels Ausgabe von neunhundert (900) neuen Aktien ohne Nominalwert, welche die gleichen Rechte und Pflichten verbrieften wie die bestehenden Aktien.

*Zweiter Beschluss*

Da der Minderheitsaktionär auf sein Vorzugszeichnungsrecht verzichtet hat, beschliesst die Generalversammlung den Hauptaktionär, Herr Jim Penning, Anwalt, mit Berufsadresse in Luxembourg, zur Zeichnung der neuen Aktien anzunehmen.

*Zeichnung und Einzahlung*

Alsdann hat Herr Jim Penning,

hier vertreten durch Herrn Thomas Walster, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxembourg,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt am 9. Mai 2003,

erklärt, die neuen Aktien zu zeichnen und einzuzahlen mittels teilweiser Umwandlung in Kapital einer unbestrittenen, flüssigen und fälligen Forderung herrührend aus einem Darlehen in Höhe von vierhundertneunundsechzigtausend Euro (469.000,- EUR), welches der Zeichner der Gesellschaft EURINCO S.A. gewährt hat.

Das Bestehen des vorgenannten Darlehens wird bestätigt durch einen Bericht ausgestellt durch ABA CAP, S.à r.l., AUDITORS BUSINESS ASSOCIATION CABINET, mit Sitz in Luxemburg, welcher folgende Schlussfolgerung hat:

«Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre des actions à émettre en contrepartie.»

Dieser Bericht und vorgenannte Vollmacht bleiben, nach ne varietur Unterzeichnung durch die Kompargenten und den amtierenden Notar, vorliegender Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

#### Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Absatz 1 von Artikel 5 der Satzung abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5. Erster Absatz.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Euro (500.000,- EUR), eingeteilt in tausend (1.000) Aktien ohne Nominalwert.»

#### Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwelche Ausgaben, welche der Gesellschaft auf Grund vorliegender Urkunde anfallen, werden abgeschätzt auf sechstausendfünfhundert Euro (6.500,- EUR).

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Kompargenten, haben diese mit Uns Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. Walster, B. Tassigny, A. Braquet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, vol. 17CS, fol. 80, case 10. – Reçu 4.690 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2003.

G. Lecuit.

(034809.3/220/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

#### **EURINCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 79.572.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2003.

G. Lecuit.

(034813.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

#### **LUXEMBOURG VENTURE CAPITAL INVESTMENTS CORPORATION S.A., Aktiengesellschaft.**

H. R. Luxemburg B 70.721.

Die Verwaltungsräte Silvia Grün, Hermann-Josef Dupré und Hiltrud Lehnen haben ihre Mandate zum 31. März 2003 niedergelegt.

Der Aufsichtskommissar LUXEMBOURG CONSULTING GROUP S.A. hat sein Mandat zum 31. März 2003 niedergelegt.

Die Gesellschaft hat keinen Sitz mehr unter der Adresse 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxemburg.

Luxembourg, den 4. April 2003.

LUXEMBOURG CONSULTING GROUP S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF01799. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034431.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.